

**COMMUNAUTE URBAINE  
DE  
BORDEAUX**

**CONSEIL DE COMMUNAUTE  
SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 26 AVRIL 2013 A 09 H 30  
(Convocation du 15 avril 2013)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Six Avril Deux Mil Treize à 09 h 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de M. Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice jusqu'à 12h20  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude jusqu'à 10h05  
M. FREYGEFOND Ludovic à Mme BOST Christine à compter de 12h00  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc  
M. GUICHARD Max à M. OLIVIER Michel  
Mme ISTE Michèle à M. GALAN Jean-Claude  
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h00 et à partir de 12h20  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. TRIJOLET Thierry  
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. HERITIE Michel  
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10h20  
M. MAURRAS Franck à M. TURON Jean-Pierre jusqu'à 10h40 et à partir de 12h30  
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude  
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard  
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques à compter de 12h00  
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine à partir de 11h45

M. BRUGERE Nicolas à M. BOUSQUET Ludovic à compter de 12h25  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne  
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10h10  
Mme COLLET Brigitte à Mme LIRE Marie Françoise  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à compter de 12h00  
Mme DELATTRE Nathalie à M. DAVID Jean-Louis à compter de 12h10  
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h40  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à compter de 12h25  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick  
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à compter de 11h50  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à compter de 12h00  
M. REIFFERS Josy à M. DAVID Yohan  
M. SIBE Maxime à Mme SAINT-ORICE Nicole

**LA SEANCE EST OUVERTE**

## **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT**

Mme **CARTRON** et M. **D. CAZABONNE** ont été désignés respectivement comme Secrétaire et Secrétaire Adjoint de séance.

## **ADOPTION DES PROCES VERBAL DU 1<sup>ER</sup> MARS 2013**

Le procès verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2013 a été adopté sans observation.

## **AFFAIRE RETIREE**

L'affaire 2013/4/ 30 « *Cession par la Communauté Urbaine de Bordeaux de 30% des actions BMA à la ville de Bordeaux - Décision – Autorisation* » a été retirée

## **AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES – APPLICATION DE LA DELIBERATION 2010/0750 DU 22 OCTOBRE 2010.**

### **POLE ADMINISTRATION GENERALE**

#### **Direction Bâtiments et Moyens**

- Convention occupation locaux scolaires école maternelle Bellegrave à Pessac par le CCAS pour le multi accueil SERPENTINE et pour la période du 21/02/2013 au 03/07/2013.

### **POLE DYNAMIQUES URBAINES**

#### **Direction foncier**

- 2013/349 du 04/03/2013 - Arrêté d'acquisition + travaux – Tram Train - BLANQUEFORT – 35 rue de Magnol – M. et Mme POYER - 24 902,40 € - 21.21110002.KD00.TT30.
- 2013/382 du 07/03/2013 - Arrêté d'acquisition - TALENCE – 51 rue Peydavant – M. BAREYRE - 8 400 € - 21.2112.8220.TM00.VA1A.
- 2013/383 du 07/03/2013 - Arrêté d'acquisition - AMBARES ET LAGRAVE – 31 rue du Bout du Parc M.FLEURY - 260 € - 21.2112.8220.TL00.VCA00.
- 2013/388 du 07/03/2013 - Arrêté de mainlevée - EYSINES – 3 bis rue du Moulin à Vent – Mme JOUDINAUD - 99 000 €
- 2013/393 du 13/03/2013 - Arrêté d'acquisition + travaux – Tram Train - BLANQUEFORT – 14 rue des Platanes – M. LUSSAN - 17 347,24 € - 21.21110002.KD00.TT30.
- 2013/394 du 13/03/2013 - Arrêté d'acquisition + travaux – Tram Train - BLANQUEFORT – 6 rue des Platanes – M. et Mme BERNARD - 29 400,05 € - 21.2111000.2KD00.TT30.

- 2013/414 du 13/03/2013 - Arrêté d'acquisition gratuite - BORDEAUX – rue du Cardinal Richaud – Ville de Bordeaux.
- 2013/415 du 13/03/2013 - Arrêté cession gratuitement - LE BOUSCAT – rue Raymond Poincaré – Commune du Bouscat.
- 2013/416 du 13/03/2013 - Arrêté d'acquisition - BOULIAC – place du Pont de Bouliac – Commune de Bouliac - 1 € - 21.2112.8220.TL00.VCA00.
- 2013/417 du 13/03/2013 - Arrêté d'acquisition - GRADIGNAN – 2 rue Montesquieu – M. et Mme BOYAU - 10 000 € - 21.2112.8220.TM00.VA1A.
- 2013/441 du 13/03/2013 – DPU - SAINT MEDARD EN JALLES – 13 rue Charles Chaumel – Mme PASQUIER - 290 000 € - 21.8240.2111.UC32.HAA - 11.6226.8240.A430.
- 2013/442 du 12/03/2013 – DPU - SAINT MEDARD EN JALLES – lieudit Le Camp des Lanciers M. CHAMARRE - 40 000 € - 21.8240.2115.UC32.HAA.
- 2013/447 du 14/03/2013 - Arrêté d'acquisition gratuite - PESSAC – rue du Transformateur, rue Xavier Arnoz – RFF.
- 2013/470 du 25/03/2013 - Arrêté d'acquisition gratuite - BORDEAUX – 26-36 rue du Grand lebrun – SA CLAIRSIENNE - 21.2112.8220.TC00.VA1A.
- 2013/471 du 25/03/2013 - Arrêté d'acquisition - VILLENAVE D'ORNON – 66 avenue Georges Clémenceau – M. RUIS et Melle MAZEL - 5 100 € - 21.2112.8220.TM00.VA1A.
- 2013/472 du 25/03/2013 - Arrêté d'acquisition - CARBON BLANC – 2 rue de la Mouline – M. PITOISET - 5 830 € - 21.2112.8220.TC00.VA1A.
- 2013/473 du 25/03/2013 - Arrêté d'acquisition + travaux - AMBARES ET LAGRAVE – 31 rue du Bout du Parc – M. DUBOIS - 11 204 € - 2.2112.8220.TL00.VCA00.
- 2013/474 du 25/03/2013 - Arrêté 1920 du 8/11/2012 annulé - Arrêté de cession - BRUGES – rue Théodore Blanc – URSSAF - 10 591,77 € - 77.775.8240.UC32.
- 2013/475 du 25/03/2013 - Arrêté 2072 du 23/11/2012 annulé - Arrêté d'acquisition - SAINT AUBIN DE MEDOC – allée Antoine de Saint Exupéry SNC Aménagement Sud Ouest - 1 € - 21.2111.8310.TE00.PD00.
- 2013/476 du 21/03/2013 – DPU - PESSAC – 3 avenue du Général Leclerc – Société ESSO SAF - 450 000 € - 21.8240.2115.UC32.HAA.
- 2013/477 du 21/03/2013 – DPU - BLANQUEFORT – 15 – 17 rue Jean Duvert – SCI SPHERE - 865 200 € - 21.8240.2115.UC32.HAA.

- 2013/501 du 26/03/2013 - Arrêté d'échange parcellaire + travaux - MERIGNAC – 23-25 – 39 et 41 avenue de Magudas – Mme BAQUEY et M. BAQUEY Claude - 47 000 € - 21.2112.8220.TN00.VB281.
- 2013/502 du 26/03/2013 - Arrêté d'acquisition - BLANQUEFORT – 103 avenue du Général de Gaulle – M. JOUGLET - Arrêté d'acquisition – 2 220 € - 21.2112.8220.TN00.VCA.
- 2013/503 du 26/03/2013 - BLANQUEFORT - 117 avenue du Général de Gaulle – M. SERQUIN et Mme HENOCQ - 2 730 € - 21.2112.8220.TN00.VCA.
- 2013/504 du 26/03/2013 - Arrêté d'acquisition - BLANQUEFORT - 109 avenue du Général de Gaulle – M. RONDEAU - 2 490 € - 21.2112.8220.TN00.VCA.
- 2013/505 du 26/03/2013 - Arrêté d'acquisition - BLANQUEFORT – 119 avenue du Général de Gaulle – M. BRUIC - 2 400 € - 21.2112.8220.TN00.VCA.
- 2013/506 du 26/03/2013 - Arrêté d'acquisition - BLANQUEFORT - 125 avenue du Général de Gaulle - M. et Mme GABBIANI - 1 830 € - 21.2112.8220.TN00.VCA.
- 2013/507 du 26/03/2013 - Arrêté d'acquisition - BRUGES – 30 rue Fragonard – M. et Mme GARANCHER - 330 € - 21.2112.8220.TN00.VB07504.
- 2013/508 du 26/03/2013 - Arrêté d'acquisition - BASSENS – quai Français – Mme RENELEAU - 4 719 € - 21.2112.8220.TL00.VCA00.
- 2013/509 du 26/03/2013 - Arrêté d'acquisition - PAREMPUYRE – rue des Ardillières et rue Léonce Dupeyrat – SARL NEGOCIMMO - 50 000 € - 21.2112.8240.A430.HAA.
- 2013/510 du 26/03/2013 - Arrêté d'acquisition gratuitement - MERIGNAC – avenue de la Marne « square de Labatut » - Commune - 21.2112.8220.TN00.VB18104.
- 2013/511 du 26/03/2013 - Arrêté d'acquisition + travaux - EYSINES – lieudit le perroquet – Mme DARMUSEY - 31 626 € - 21.2112.8220.TN00.VB162.
- 2013/512 du 26/03/2013 - Arrêté d'acquisition + travaux - AMBARES ET LAGRAVE – 31 rue du Boutdu Parc – M. DUBOIS - 14 641 € - 21.2112.8220.TL00.VCA00.
- 2013/513 du 26/03/2013 - Arrêté d'acquisition + travaux – Tram Train - BLANQUEFORT – 20 rue de chante coucou – M. et Mme GENTON - 15 869,85 € - 21.21110002.KD00.TT30.
- 2013/537 du 28/03/2013 – DPU - PESSAC – 12 avenue du Maréchal Lyautey – M. et Mme BROUTY - 520 000 € - 21.8240.2115.UC32.HAA - 11.6226.8240.UC32.
- 2013/541 du 02/04/2013 - Arrêté d'acquisition + travaux – Tram Train - BLANQUEFORT – 31 rue de Magnol – M. et Madame ANE - 26 700,20 € - 21.21110002.KD00.TT30.

- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - BORDEAUX – 29 rue Mayaudon – CENTRE D'ORIENTATION SOCIALE FOYER QUANCARD.

## **POLE DE LA PROXIMITE**

### **Direction de la voirie**

- Arrêté 2013/318 du 28 février – Bordeaux – rue Bonnefin – Déclassement de la parcelle AS 274.
- Arrêté 2013/395 du 8 mars 2013 – Saint Aubin de Médoc – Lotissement « La Chêneraie de Saint-Aubin » - Classement de la rue des Oliviers et de la rue de la Chêneraie.
- Arrêté 2013/479 du 21 mars 2013 – Blanquefort – angle de rue du Maréchal Juin et rue Canteret – Déclassement d'une emprise de 2m<sup>2</sup>.
- Arrêté 2013/478 du 21 mars 2013 – Mérignac – Lotissement « Le Clos des Charmes » - Classement de la rue du Clos des Charmes.
- Arrêté 2013/359 du 1<sup>er</sup> mars 2013 – Travaux et prestations exécutés aux frais des tiers – Actualisation des tarifs.
- Arrêté 2013/413 du 11 mars 2013 – Autorisation d'occupation temporaire du domaine public routier (AOT) – Actualisation des tarifs de la redevance.
- Arrêté 2013/544 du 29 mars 2013 – Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par mise à disposition, délivrée à la Formation Moto Ecole Multimarkes pour le délaissé de voirie situé à Mérignac, avenue de la Somme, sous le pont de la rocade.

Communication effectuée

**M. le Président Vincent FELTESSE** ouvre la séance par un certain nombre d'informations qu'il a pu communiquer hier au Bureau.

D'abord à titre d'information positive, il pense que chacun a pu lire samedi dernier une grande interview de Jean-Bernard Lévy dans Sud Ouest confirmant le fait que Thalès allait investir massivement sur l'agglomération bordelaise, à proximité de Dassault sur le site de Mérignac. Il indique que cela sous-entend la réorganisation des deux sites actuels qui vont bouger, l'un sur Pessac, l'autre sur Le Haillan, et la Communauté va bien sûr mettre en place un dispositif d'accompagnement, notamment sur Pessac-Bersol, pour voir ce qu'on fait des 11 hectares. Il insiste sur le fait qu'il s'agit d'un investissement de plus de 200 M€, soit le plus gros investissement de Thalès en France sur les cinq années qui viennent, et éventuellement, il peut y avoir là aussi une capacité de développement du site s'il y a de nouvelles embauches qui pourraient être liées au contrat du Rafale, notamment en Inde dont on parle depuis de longues années, et pas forcément que sur l'Inde, sur d'autres pays aussi, et il pense au Brésil notamment.

Puis il précise que depuis lundi, les tests en grandeur nature du batcub ont commencé et ils étaient lundi matin avec plusieurs vice-présidents (Christophe DUPRAT, Clément ROSSIGNOL, Jean-Pierre TURON, Jean TOUZEAU qui a essayé de les rejoindre mais qui

n'a pas pu) sur ces bateaux qui sont particulièrement agréables. Il annonce que le service commercial débutera le lundi 2 mai.

Puis il évoque un dernier point, plus compliqué celui-ci, concernant le fait que la CUB est partie dans une renégociation de la délégation de service public en matière de transport public. Il rappelle qu'ils ont décidé de desserrer un peu le calendrier pour s'aligner sur les années civiles, et l'actuelle délégation courra donc jusqu'à fin décembre 2014. Il précise qu'ils vont rentrer dans un processus assez lourd et ont toutes et tous en tête la négociation précédente qui avait abouti à un changement de délégataire. Il indique qu'ils ont fait le choix de renouveler une DSP avec un certain nombre d'options sur la durée, sur les services proposés, sur les investissements possibles, et ils en sont au moment de la rédaction du cahier des charges.

Il précise que les salariés de Tbc ont exprimé un certain nombre d'inquiétudes, qu'ils ont revendiqué un certain nombre de points, notamment sur les accords existant actuellement, qui sont de l'ordre de 150, et ils ont été reçus par les différents présidents de groupes politiques. Il indique leur avoir envoyé un courrier il y a quelques semaines, mais un préavis de grève a cependant été déposé et il va y avoir une grève aujourd'hui. Il ajoute qu'hier, ils ont été reçus de nouveau par les quatre élus en charge de ce dossier, Christophe DUPRAT, Gérard CHAUSSET, Michel OLIVIER et Jacques GUICHOUX, et à l'issue de cette rencontre, il a signé un courrier pour clarifier encore la position de l'institution.

Il annonce qu'à partir de là, le préavis a été levé de manière rapide par rapport au délai, ce qui fait qu'aujourd'hui, il peut y avoir un certain nombre de désorganisations, mais on rentre là dans le domaine de l'articulation entre le délégataire et son personnel. Il lui paraissait important qu'il donne cette information.

**M. OLIVIER** rappelle qu'hier soir, vers 17 heures 45, M. le Président a pris, par écrit, des engagements relatifs à la future DSP Transports, notamment dans sa partie « accords sociaux » à l'intérieur de l'entreprise. Les personnels de Kéolis, qui ont été avisés par courrier de cet engagement, ont décidé en toute responsabilité de suspendre leur mouvement de grève de ce jour, ceci afin de ne pas pénaliser la population de l'agglomération bordelaise usagère du service public des transports urbains. Or il souligne que ce matin, la direction de Kéolis a renvoyé chez eux les conducteurs qui se sont présentés au travail, rompant ainsi la continuité du service public au détriment des usagers. Or, il fait observer que l'autorité organisatrice des transports de public urbain, c'est la Communauté urbaine, et c'est M. le Président qui en est l'éminent représentant.

Aussi les élus Communistes et Républicains demandent de protester auprès de la direction de Kéolis de cet état de fait et de les mettre en demeure, dans des cas exceptionnels comme ceux-là, d'assurer, autant que faire se peut, la continuité du service public de transport au sein de notre agglomération.

**M. DUPRAT** voudrait féliciter les conducteurs d'avoir eu le geste de bon sens, hier soir, d'accepter de reprendre le travail, même si les conditions ce matin ne sont pas parfaites. Il signale qu'ils ont posé des questions à leur délégataire puisque c'est comme cela que cela se passe. En effet, il insiste sur le fait que la CUB a un délégataire, qu'elle lui pose des questions, qu'il répond, et en fonction des réponses qu'ils auront, ils aviseront et en parleront tous les quatre.

Il voudrait se féliciter de l'esprit de solidarité qui existait entre les quatre élus qui ont pris le temps nécessaire, hier après-midi, pour pouvoir écouter. Il estime que le courrier qui a été envoyé précise les choses et que l'esprit de responsabilité a prévalu hier soir pour qu'un accord puisse être écrit. Il espère que cela ne sera pas le 151<sup>ème</sup>, parce que cela en fait déjà

beaucoup. En tout état de cause, il souligne qu'un certain nombre d'usagers, notamment ceux qui prennent le tramway et dont il ne faut pas oublier qu'ils représentent 60 % des usagers des transports, ont eu le plaisir ce matin de voir les rames qui tournaient. Pour les bus, les choses sont un peu moins précises, mais il pense que cela va monter en puissance dans la journée.

Il répète qu'ils poseront les questions et le feront toujours en toute transparence, comme ils l'ont toujours fait avec leur délégataire. Il conclut par « *le contrôle oui, mais la confiance, oui aussi* ».

**M. CHAUSSET** indique que ce matin, ils ont été interpellés par du personnel à propos de ce qui se serait passé ce matin. Il attend les explications de Kéolis par rapport à cela et pense qu'a priori, le fait que le préavis a été suspendu après 20 heures, rendait peut-être difficile le fait de prévenir après des chauffeurs. Il croit que certains ont peut-être été renvoyés pour des raisons de sécurité. Il estime dommage, en tout cas, que cela ce soit passé comme cela, et considère qu'il faut qu'ils aient les explications de Kéolis.

Ce qui est important aujourd'hui à son avis, c'est que le tramway fonctionne. En fait, il y a eu un dialogue qui a été favorisé, et pense que c'est quand même l'essentiel sur ce dossier, car il est important de favoriser le dialogue pour que tout le monde puisse être en ligne. Après, **M. le Président** n'en a pas parlé précisément, mais il considère que ce dossier de DSP, actuellement, est un dossier très lourd et ils se rendent même compte avec ses collègues de tout le travail qui est fait aujourd'hui. Il n'entend pas dire que cela n'a pas été fait en 2008, mais ils constatent la charge énorme aujourd'hui. S'ils veulent que ce soit « dans les clous », vu les enjeux financiers, pour les usagers et pour le personnel, il est vraiment extrêmement important à son avis, que ce dossier soit abordé au maximum, afin qu'il puisse être mis en oeuvre le mieux possible et sans tout le climat qu'il y a eu en 2008. Il estime que ce serait bien qu'ils aient de la fluidité sur ce dossier.

**M. JUPPE** tient à rappeler que lors du basculement de la délégation de service public de Véolia à Kéolis en 2008-2009, son groupe était intervenu, d'ailleurs en phase complète avec **M. le Président**, pour que les acquis sociaux soient maintenus par le nouveau délégataire. En conséquence, il annonce que leur position lors du renouvellement de la délégation sera exactement la même et ils soutiennent donc tout ce qui pourra garantir ce maintien des acquis sociaux.

**M. le Président Vincent FELTESSE** propose qu'ils abordent maintenant l'ordre du jour, et demande au secrétaire de séance de donner lecture des affaires proposées pour un regroupement.

**M. Didier CAZABONNE** donne lecture de la liste des affaires concernées

**M. le Président Vincent FELTESSE** demande s'il y a des remarques sur ces regroupements et dégroupements, ou des demandes particulières, puis constate que cette proposition de regroupement recueille l'accord du Conseil.

**M. GALAN** annonce que les élus Communistes et Républicains voteront Contre, sans intervention, pour les affaires de la n°45 à la n°53, ainsi que sur la délibération n°60.

**M. RESPAUD** signale que les quatre élus Socialistes Bordelais s'abstiendront sur la délibération n°4 portant sur le programme de signalisation routière 2013, car ils sont opposés à la proposition qui a été faite à la C.U.B. par la Ville de Bordeaux. Ils estiment en

effet que c'est une proposition surtout centrée sur le stationnement payant, alors qu'ils auraient plutôt insisté sur ce qui est aménagement sécurité et développement aménagement pour les pistes cyclables. Aussi s'abstiendront-ils sur cette délibération n° 4.

**M. CHAUSSET** annonce que les élus Verts s'abstiendront sur la délibération n°66.

**M. JUPPE** constate que **M. le Président** a retiré une délibération qui, par définition, n'est plus dans l'ordre du jour, qui porte sur la cession par la Communauté Urbaine de Bordeaux de 30 % des actions de BMA à la Ville de Bordeaux. Ils ont discuté depuis plusieurs mois de cette question et étaient parvenus à un accord, aussi s'étonne-t-il un peu que, brusquement, cette délibération soit retirée. Il souhaite connaître les intentions de **M. le Président** pour savoir si l'affaire est enterrée ou si elle est simplement différée.

**M. RAYNAL** annonce qu'il s'abstiendra sur la délibération n°10 sur le CRAC de la ZAC du centre-ville de Pessac.

**M. le Président Vincent FELTESSE** ayant noté ces interventions répond à **Alain JUPPE**, sur la question de la cession des parts dans BMA de la C.U.B. à la Ville de Bordeaux, qu'il s'agit effectivement d'un sujet dont ils ont parlé depuis quelques mois. Il a demandé à ses services, il y a quelques jours, des précisions notamment sur l'impact de la disparition de Gironde Développement, car ils avaient traditionnellement sur l'agglomération bordelaise, deux SEM qui faisaient de l'aménagement, qui étaient Gironde Développement et BMA. Donc, cela ne remet pas en cause les choses, mais comme Gironde Développement a été « liquidée » lors de la dernière plénière du Conseil Général, il tenait juste à avoir tous les éléments. Mais le montage est toujours là, souligne-t-il.

**M. JUPPE** note donc que cela ne remet pas en cause leur accord.

**M. le Président Vincent FELTESSE** précise que comme toujours, en général, il fait attention aux mots qu'il utilise.

Puis il met aux voix l'ensemble de ces délibérations en notant les prises de position du groupe Communiste, des quatre élus Socialistes Bordelais, du groupe Écologie-les Verts, et de **M. RAYNAL**.

### **AFFAIRES REGROUPEES**

Les affaires regroupées sont les suivantes (le n° 63 n'a pas été attribué):

#### **M. DAVID**

**2013/4/ 1 Marchés publics - Fourniture de produits de marquage routier - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **M. DAVID**

**2013/4/ 2 Marchés publics - Fourniture de mobilier de protection des piétons et de stationnement 2 roues - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. DAVID**

**2013/4/ 3 Marchés publics - Fourniture et pose de dispositifs de retenue métalliques ou mixtes - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. DAVID**

**2013/4/ 4 Programme "Signalisation routière" 2013 - Proposition - Adoption**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

Les Socialistes bordelais MM. ROUVEYRE, RESPAUD, PEREZ et Mme DIEZ s'abstiennent

**M. BOBET**

**2013/4/ 6 Partenariat Communauté Urbaine de Bordeaux - Agence Locale de l'Energie et du Climat - Montant de la subvention annuelle pour 2013 - Décision. Autorisation.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Non participation de Mme CURVALE

**Mme BOST**

**2013/4/ 8 Cenon - ZAC pont rouge - dossier modificatif de la ZAC - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme BOST**

**2013/4/ 10 PESSAC- ZAC Centre Ville - CRAC 2011 - Approbation**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

M. RAYNAL s'abstient

**Mme BOST**

**2013/4/ 11 LE HAILLAN - Instauration d'un périmètre de prise en considération au titre de l'article L111-10 du code de l'urbanisme - AUTORISATION**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. D CAZABONNE**

**2013/4/ 12 Marchés publics - Mise à disposition d'agents de sécurité sur les sites de la Direction de la Collecte et du traitement des déchets de la Communauté Urbaine de Bordeaux- Appel d'offres - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. D CAZABONNE**

**2013/4/ 13 Marchés Publics - Transport et Traitement du bois et de ses dérivés provenant des centres de recyclages de la Communauté urbaine de Bordeaux - Appel d'offres ouvert - Lancement et autorisation de signature**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. CHAUSSET**

**2013/4/ 16 Marchés Publics - Réseau tramway 2013/14 - Lignes A, B et C - Travaux de revêtements en platelage de la troisième phase du tramway de Bordeaux - REV 302 - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. CHAUSSET**

**2013/4/ 17 Marchés Publics - Réseau tramway 2013/14 - Bordeaux - Systèmes Tramways (SYS301) Lot 4 Courants forts - Marché négocié avec mise en concurrence - Autorisation de signer**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. DUPRAT**

**2013/4/ 19 Réseau tbc - Desserte de la foire internationale de Bordeaux - Convention de partenariat 2013 - Approbation - Autorisation de signature**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. DUPRAT**

**2013/4/ 20 Convention de mise à disposition des pontons lors de la phase travaux et d'exploitation du service public de navettes fluviales sur les pontons propriété de la Ville de Bordeaux - Approbation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. DUPRAT**

**2013/4/ 21 Convention de mise à disposition du ponton lors de la phase travaux et d'exploitation du service public de navettes fluviales sur le ponton propriété de la Ville de Lormont - Approbation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. DUPRAT**

**2013/4/ 22 Marchés publics - Réseau tbc - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en oeuvre d'un système d'aide à l'exploitation des autobus - Appel d'offres ouvert - Avenant 1 au marché 10221U**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FAVROUL**

**2013/4/ 23 Atlas de la biodiversité - Plan de financement - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FAVROUL**

**2013/4/ 24 Parempuyre - Pôle multimodal - Plan de financement - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme FAYET**

**2013/4/ 25 Marchés publics - Mission de Suivi Animation pour la mise en oeuvre et l'animation d'un Programme d'Intérêt Général : "Un logement pour tous au sein du parc privé de la Communauté urbaine de Bordeaux" - Appel d'offres - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FLORIAN**

**2013/4/ 26 Association DAMODE CONCEPT - Programme d'actions 2013 - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FLORIAN**

**2013/4/ 27 Association « Passage à l'Art » - Programme d'actions 2013 - (fiche Co-Dév FA11 - C020960040) - Subvention - Convention - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2013/4/ 31 Exercice 2013 - Gestion de la Dette - Instruments de couverture du risque de taux - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2013/4/ 32 AMBARES ET LAGRAVE - Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Construction de 6 logements individuels en location-accession, ZAC du Centre Bourg, Ilot C, résidence "La Vieille Halle" - Emprunt principal de 895.500 €- Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2013/4/ 33 BORDEAUX - Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Acquisition et amélioration de 2 logements collectifs locatifs, 73, rue Camille Sauvageau - Emprunts principaux de 43.364 € et 122.077 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2013/4/ 34 BORDEAUX - Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Acquisition et amélioration de 3 logements collectifs locatifs, 73, rue Camille Sauvageau - Emprunts principaux de 132.936 € et 231.234 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation -**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2013/4/ 35 CARBON-BLANC - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 68 logements locatifs, dont 58 collectifs et 10 individuels, chemin du Sourd, Domaine de Malena - Emprunts principaux de 2.885.221 € et 4.819.888 €, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2013/4/ 36 CENON - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 13 logements collectifs locatifs, 175, cours Victor Hugo - Emprunts principaux de 391.959 € et 947.692 €, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2013/4/ 37 CENON - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 4 logements collectifs locatifs, 175, cours Victor Hugo - Emprunts principaux de 112.857 € et 349.882 €, de type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2013/4/ 38 LORMONT - Société Anonyme d'HLM LOGEVIE - Charge foncière et construction de 45 logements collectifs locatifs, lotissement La Ramade, lot 5, éco-quartier Les Akènes, résidence Mélina, bâtiments H et I, rue Georges Jérôme Duret - Emprunts principaux de 970.330 € et 4.246.396 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2013/4/ 39 LORMONT - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Construction de 75 logements collectifs locatifs, quartier Génicart, Centres I et II, tranche 1 - Emprunt complémentaire de 2.190.069 €, de type PRUCD, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2013/4/ 40 LORMONT - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et construction d'un logement collectif locatif, lotissement La Ramade, lot 5, éco-quartier Les Akènes, bâtiment C - Emprunts principaux de 21.382 € et 127.705 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2013/4/ 41 MERIGNAC - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et construction de 12 logements collectifs locatifs, 43, avenue du Bédât - Emprunts principaux de 452.568 € et 740.509 €, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2013/4/ 42 MERIGNAC - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et construction de 3 logements collectifs locatifs, 43, avenue du Bédât - Emprunts principaux de 86.470 € et 134.502 €, de type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2013/4/ 43 SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 29 logements locatifs, dont 16 collectifs et 13 individuels, lieu-dit "Le Bécuteau", allée de la Vieille Ville - Emprunts principaux de 976.916 € et 2.214.286 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2013/4/ 44 SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 116 logements locatifs, dont 64 collectifs et 52 individuels, lieu-dit "Le Bécuteau", allée de la Vieille Ville - Emprunts principaux de 4.403.207 € et 9.671.387 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2013/4/ 45 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM LOGEVIE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 13 logements locatifs, dont 8 collectifs et 5 individuels, résidence "Les Terrasses d'Albret", 120, rue de Bègles - Emprunts principaux de 570.165 € et 1.083.970 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

Le groupe des élus Communistes et  
Républicains vote contre

**M. FREYGEFOND**

**2013/4/ 46 EYSINES - Société Anonyme d'HLM LOGEVIE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 8 logements collectifs locatifs, Villa Floridène, rues du Bleu et de la Rosière - Emprunts principaux de 297.172 € et 509.274 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

Le groupe des élus Communistes et  
Républicains vote contre

**M. FREYGEFOND**

**2013/4/ 47 EYSINES - Société Anonyme d'HLM LOGEVIE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 28 logements collectifs locatifs, Villa Floridène, rues du Bleu et de la Rosière - Emprunts principaux de 989.285 € et 1.671.219 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

Le groupe des élus Communistes et  
Républicains vote contre

**M. FREYGEFOND**

**2013/4/ 48 GRADIGNAN - Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Charge foncière et acquisition en VEFA d'un logement collectif locatif, résidence "Le Diadelphe II", terrain A, rue Naudet - Emprunts principaux de 31.149 € et 60.674 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

Le groupe des élus Communistes et  
Républicains vote contre

**M. FREYGEFOND**

**2013/4/ 49 GRADIGNAN - Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Charge foncière et acquisition en VEFA de 4 logements collectifs locatifs, résidence "Le Diadelphe II", terrain A, rue Naudet - Emprunts principaux de 144.685 € et 291.712 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

Le groupe des élus Communistes et  
Républicains vote contre

**M. FREYGEFOND**

**2013/4/ 50 SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 3 logements collectifs locatifs, 1, rue Jules Massenet - Emprunts principaux de 91.457 € et 160.401 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

Le groupe des élus Communistes et  
Républicains vote contre

**M. FREYGEFOND**

**2013/4/ 51 SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 12 logements collectifs locatifs, 1, rue Jules Massenet - Emprunts principaux de 416.946 € et 724.874 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

Le groupe des élus Communistes et  
Républicains vote contre

**M. FREYGEFOND**

**2013/4/ 52 VILLENAVE D'ORNON - Société Anonyme d'HLM CILIOPEE HABITAT - Charge foncière et acquisition en VEFA de 3 logements collectifs locatifs, résidence "Les Préludes", 56 bis, rue du Docteur Schweitzer - Emprunts principaux de 65.401 € et 152.603 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

Le groupe des élus Communistes et  
Républicains vote contre

**M. FREYGEFOND**

**2013/4/ 53 VILLENAVE D'ORNON - Société Anonyme d'HLM CILIOPEE HABITAT - Charge foncière et acquisition en VEFA de 13 logements collectifs locatifs, résidence "Les Préludes", 56 bis, rue du Docteur Schweitzer - Emprunts principaux de 344.218 € et 803.175 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

Le groupe des élus Communistes et  
Républicains vote contre

**M. FREYGEFOND**

**2013/4/ 54 Exercice 2013 - Décision Modificative n° 2 - Budget Principal, Budget annexe Déchets Ménagers, Budget annexe de l'Assainissement, Budget annexe des Transports - Adoption**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2013/4/ 55 Taxes et participations d'urbanisme - Admissions en non valeur - Application de l'article 2 du décret 98-1239 du 24/12/1998**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2013/4/ 56 Intégration de la commune de Martignas-sur-Jalle - Versement Transport - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2013/4/ 57 Régie d'exploitation des restaurants : Exercice 2013 - Décision modificative n° 1 -Adoption**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. GAÜZERE**

**2013/4/ 58 Ratios de promotion - Avancement de grade des agents communautaires pour l'avenir - Avancement d'échelon spécial des agents relevant de la catégorie C classés en échelle 6, autres que la filière technique - Décision.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. GAÜZERE**

**2013/4/ 59 Evolution de l'Unité Centrale de Permanence vers une Unité de Gestion opérationnelle des Risques et Astreintes - Décision -**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. GAÜZERE**

**2013/4/ 60 Poste de directeur général adjoint du pôle développement durable et rayonnement métropolitain - Autorisation de recourir à un agent contractuel**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

Le groupe des élus Communistes et  
Républicains vote contre

**M. GAÜZERE**

**2013/4/ 61 Ressources Humaines - Ajustements d'organigrammes - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. GELLE**

**2013/4/ 62 Aménagement numérique- Remise d'infrastructures de télécommunications - Convention avec le Conseil Général de la Gironde - Signature - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme ISTE**

**2013/4/ 64 Système d'Information Géographique - mise à disposition de données numériques issues de la banque de données territoriales - Avenant n° 6 à la convention du 03 avril 1992 - Autorisation -**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme ISTE**

**2013/4/ 65 Marchés Publics - Restructuration et maintenance du crématorium de Mérignac Pessac - Procédure de conception réalisation maintenance - Appel d'offres restreint - Autorisation de signature**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. LABARDIN**

**2013/4/ 66 Révision simplifiées du plan local d'urbanisme - Bordeaux - projet d'opération de restructuration du centre Louis Beaulieu - bilan de la concertation - constatation - approbation**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts s'abstient

**M. LABARDIN**

**2013/4/ 67 Révision simplifiée du plan local d'urbanisme - le Haillan - projet d'aire de stationnement secteur Bel Air - bilan de la concertation - constatation - approbation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. LAMAISON**

**2013/4/ 68 Conservatoire des Races d'Aquitaine - Subvention de fonctionnement 2013 - Décision - Convention - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. LAMAISON**

**2013/4/ 69 Syndicat Mixte de Développement Durable de l'Estuaire (SMIDDEST) - "Bordeaux fête le fleuve" du 24 mai au 2 juin 2013 - Subvention exceptionnelle - Convention - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. ROSSIGNOL**

**2013/4/ 71** Dispositif communautaire d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique ou de vélos pliants - Mise en œuvre de la délibération critère - - Attribution et versement de subvention - Autorisation

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. SAINTE-MARIE**

**2013/4/ 73** Renouvellement de la convention de volontariat de solidarité internationale (VSI) dans le cadre de l'accord de coopération entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et l'Etat du Guanajuato (Mexique) - Décision- Autorisation

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. SOUBIRAN**

**2013/4/ 74** Aquitanima - Salon international de l'élevage, du matériel et de la génétique du 18 au 20 mai 2013 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TOUZEAU**

**2013/4/ 75** EYSINES - Immeuble bâti sis 47 rue du Vignan et 9 rue du Dées cadastré BC 171 - Cession à l'OPH Aquitanis - Décision - Autorisation

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TOUZEAU**

**2013/4/ 76** BORDEAUX - PAE Armagnac - Cession à la Ville de Bordeaux d'un terrain nu d'environ 2 414 m<sup>2</sup> - Décision- Autorisations

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TOUZEAU**

**2013/4/ 77** LORMONT - Génicart Pôle Brassens Camus - rue Henri Dunant - Rétrocession à la commune de la parcelle AN 124

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. MAURRAS**

**2013/4/ 79** Association L'Atelier Remuménage - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. MAURRAS**

**2013/4/ 80 BORDEAUX AQUITAINE PIONNIERES - Incubateur au féminin Bordeaux Aquitaine - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. MAURRAS**

**2013/4/ 81 Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de la Gironde (CIDFF) - Organisation d'une action en faveur de "l'Insertion professionnelle des femmes par la mixité des emplois" - Subvention de la CUB - Convention - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**AFFAIRES DEGROUPEES****M. FREYGEFOND**

**2013/4/ 29 Programme Pluriannuel des Investissements 2013-2018 - ADOPTION**

**M. FREYGEFOND** présente le rapport sur le P.P.I., en projetant un diaporama.

***(diffusion d'un diaporama commenté)***

Puis il remercie les services des Finances et les services de la Communauté qui les ont accompagnés avec le comité de Programmation et d'engagement pour réaliser et leur présenter ce rapport ce matin.

**M. le Président Vincent FELTESSE** invite les conseillers souhaitant intervenir à se manifester, en rappelant qu'ils ont déjà eu le débat d'orientation sur le P.P.I. lors de la précédente plénière.

**M. GALAN** considère que l'on connaît le point de vue du groupe des élus Communistes et Républicains sur le postulat de départ, qui a constitué le socle de travail du comité d'engagement sur le P.P.I, son travail ayant été guidé par l'injonction à la rigueur budgétaire et aux contraintes de l'austérité imposée par le Gouvernement aux Collectivités locales : Gel des dépenses courantes de fonctionnement, écrêtement des investissements importants, application d'une enveloppe de crédits figés sur le mandat.

Pour leur part, ils n'acceptent pas ces principes, d'autant moins que le précédent gouvernement, celui de Messieurs JUPPE-FILLON, avait offert aux grands groupes la suppression d'un impôt économique, la taxe professionnelle, dont ils subissent encore les terribles conséquences budgétaires. Ils estiment que cet impôt économique doit être rétabli. Il fait remarquer qu'ils ne sont plus les seuls à refuser ces injonctions, puisque après plusieurs ministres actuels, c'est le président d'un grand groupe du CAC 40, promu Commissaire à l'investissement, M. Louis GALLOIS, qui alerte sur les dangers que font courir les politiques d'austérité. Certes, avec 2,7 M€ d'investissements programmés, ce P.P.I. est tout sauf un P.P.I. d'austérité et ils s'en félicitent ; les efforts maintenus, voire renforcés, sur le logement social sont par exemple de nature à répondre à l'urgence sociale à laquelle une majeure partie de la population est confrontée. Dans le domaine des

transports, ils notent avec satisfaction que la ligne de ceinture ferrée pourrait passer de la catégorie d'études à la phase de réalisation, même s'ils regrettent l'absence de référence aux différentes haltes, dont la gare de la Médoquine. Mais ils demandent ce qu'il en sera quand le Gouvernement aura mis en application son intention de baisser de 4,5 milliards les dotations versées aux Collectivités locales, si dans le même temps, l'État continue de se désengager des grands enjeux comme les infrastructures routières ou ferroviaires, la politique de la Ville, ou encore l'enseignement supérieur. Dans ces cas de figure et en l'absence du retour d'un impôt réel économique, ils savent bien et leurs collègues aussi, que c'est sur les budgets des ménages et des usagers des services publics que pèseront ces politiques.

Enfin, concernant le pont J.J. Bosc, il tient à relayer l'inquiétude de ceux qui oeuvrent à cette nouvelle jonction entre les deux rives, comme l'association Alliance Deux Rives qui prévient des difficultés si la réalisation de ce pont devait prendre du retard, alors que la L.G.V., elle, arrivera à l'heure prévue. Il ajoute que cette association prévoit aussi que le coût de l'ouvrage trouve ses justifications dans l'urgence sociale et de déplacement sur le territoire. Ils ne seront donc pas de ceux qui tenteront de trouver 10 % de dépenses en moins, soi-disant superflues dans ce type de projet.

C'est pourquoi ne pouvant adopter ces règles de rigueur imposées aux Collectivités, sans que de nouvelles recettes ne soient recherchées dans le sens de la justice sociale, ils font le choix de s'abstenir sur ce P.P.I.

Il tient cependant à préciser qu'en aucun cas leurs abstentions ne peuvent être considérées comme agressives, car elles sont au contraire des alertes qu'ils lancent, en particulier à leurs partenaires de Gauche, à savoir que la voie de la rigueur n'est pas la bonne pour sortir de la crise et donc pour faire réussir la Gauche.

**M. BOBET** fait observer que cette délibération sur le P.P.I. 2013-2018 s'inscrit à la fois dans un climat et dans un contexte ; le climat, c'est celui qui a régné lors des réunions du comité de Programmation et d'engagement auxquelles quatre d'entre eux participaient, Michel DUCHENE, Christophe DUPRAT, Nicolas FLORIAN et lui-même. Il indique que c'est un esprit de transparence et de confiance mutuelle qui a régné dans ce comité, sans idéologie excessive, et ce travail collectif aboutit aux propositions de ce matin, après divers arbitrages. Il ajoute que ceci n'exclut pas la critique et les avis partagés, et même parfois contraires.

Concernant le contexte de ce vote de P.P.I, il rappelle qu'ils sont en fin de mandature, à dix mois de l'installation de nouveaux Conseils Municipaux qui généreront le nouveau Conseil de Communauté, et la portée réelle et la durée de vie de ce P.P.I. sont donc assez modestes somme toute. Le budget 2013 est voté, et ce P.P.I. sera, à son avis, très vite revisité par le nouveau Conseil de Communauté, et il incite donc à rester peut-être modestes dans leurs interventions.

**M. ROSSIGNOL** tient au nom du groupe Europe Écologie les Verts et apparentés, à dire que ce principe d'un P.P.I. de six ans semble également présenter un gage de cohérence, puisqu'il s'agit bien de fixer le cap sur la durée d'une mandature. Chacun sait à son avis, que les ajustements ne manqueront pas d'apparaître en fonction d'opportunités stratégiques ou d'aléas, certains projets inscrits dans ce P.P.I. demeurant très fragiles. Il en citera trois : c'est le cas des nouvelles branches LGV-GPSO suspendues aux conclusions du SNIT, leur position sur ce sujet étant connue. Et il souligne qu'il y a également, évidemment, le projet du Grand Stade qui reste contesté et fragilisé, ou de la mise à 2 X 3 voies de la rocade dont le financement reste encore à boucler, et surtout, à travailler en synergie et en convergence pour mettre en place du co-voiturage, de l'auto-partage, et du

transport en commun sur la troisième voie de la rocade, mais aussi à trouver une solution sur ce mur de camions aux heures de pointe.

Une fois dit ceci, le cadre budgétaire posé, il estime qu'ils peuvent quand même constater qu'ils demeurent sur un rythme d'investissement volontariste dans la continuité des P.P.I. précédents, avec 1,6 milliard d'investissements ou 2,7 si on prend les budgets annexes. Donc on peut difficilement parler à son avis, de rigueur ou d'austérité dans ce P.P.I. Cependant, il indique qu'on ne peut pas ignorer le contexte économique et financier des collectivités locales qui ne peuvent pas prêter, évidemment, à un angélisme béat, qui les conduirait à augmenter sans discernement leurs dépenses d'investissement. Il pense qu'ils n'ont pas d'autre choix, aujourd'hui, que d'optimiser l'utilisation de l'argent public et de prioriser leurs investissements, avec tout d'abord la sobriété, qui est de faire mieux ou du moins aussi bien avec moins, et donc l'écrêtement de 10 % sur les équipements directs. Il précise d'ailleurs que les Verts aimeraient bien avoir l'évolution du coût de la voirie au mètre linéaire en fonction des années, parce qu'ils ont l'impression qu'il y a une inflation dans le coût de la voirie dans la Communauté. Il pense que l'on pourrait peut-être faire là un effort particulier, sachant que la voirie, évidemment, c'est aussi fait pour les piétons, les vélos, les transports en commun et les voitures.

Il souligne ensuite l'anticipation et une vision de long terme, avec l'inscription et la mise en place de l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) pour avoir des réserves foncières à court, moyen et long terme, ce qui est extrêmement important pour avoir du logement moins cher sur notre agglomération et du développement économique de qualité. Mais il cite aussi un engagement amorcé dans une politique nature de l'agglomération, la lutte contre les inondations, qui est un volet qui ne manquera pas de prendre de l'ampleur si la C.U.B. en prend la compétence.

Dans le cadre de la construction d'une métropole durable, ils souhaitent clairement l'engagement marqué en faveur des modes de déplacement alternatifs à la voiture « solo », la troisième phase du tramway, bien sûr, mais aussi l'amélioration du réseau des transports en commun (couloirs de bus, priorités aux feux), le plan vélo - piétons pour arriver au vélo (15 % de parts modales), piétons (25 % de parts modales).

Il redit l'effort accru en faveur du logement, qui est une priorité pour eux, avec également visés les dispositifs d'intervention dans le parc privé dégradé et l'aide à la réhabilitation énergétique dans le cadre du plan climat, ainsi que le renforcement de production de logement social, porté par l'ambition des « 50 000 logements ».

Enfin, il évoque un point important avec l'aboutissement du lien retrouvé entre les deux rives avec la programmation du pont J.J. Bosc.

Ces points de satisfaction ne peuvent pas les empêcher toutefois de maintenir une vigilance et d'appeler à une attention particulière sur les volets que sont la prise en compte de la lutte contre les inégalités sociales dans leur politique communautaire, d'autant plus importante à leurs yeux que la crise économique s'installe durablement sur le territoire comme ailleurs. À cet égard, il est important à leur sens, de faire aboutir le travail amorcé sur la tarification sociale. Il souligne encore le soutien à l'emploi, le programme des 75 000 logements, mais qui ne doit pas faire oublier les pans importants de l'économie locale, à savoir l'économie sociale et solidaire et le secteur associatif. Sur ce point, ils regrettent que soit érigé le principe budgétaire du gel des subventions sur les deux prochains exercices, alors qu'ils savent que de nombreuses associations sont dans un équilibre budgétaire fragile, précaire, dépendant de subventions publiques et étant le lien social et la vitalité démocratique de notre territoire. Il poursuit avec l'application de la redevance incitative qui est programmée dès la mise en place des puces électroniques sur les bacs de collecte, et enfin comme c'est demandé régulièrement, l'anticipation de la fermeture de l'incinérateur de Cenon qui doit se

concrétiser par l'inscription de crédits pour préparer notamment la sécurisation de l'approvisionnement énergétique en réseau de chaleur.

Il souligne une meilleure gouvernance des grands projets d'équipement qui placerait la nature, avec le projet « 55 000 hectares pour la Nature », au même rang que les autres parties prenantes. Enfin, il dit et répète un engagement ferme concernant le financement des aménagements de la rocade liés à une politique de mobilité, en mettant en place des voies réservées aux usages alternatifs à la voiture solo.

En quelque sorte, ils actent le fait que l'époque « motte de beurre » de la Communauté Urbaine de Bordeaux se termine, c'est-à-dire l'époque où l'ensemble des élus ou des communes arrivaient avec leur tartine et tapaient dans la motte de beurre, qui prend fin doucement, gentiment. Il considère qu'il y a une véritable vision communautaire qui se construit.

Il annonce en conclusion que leur groupe votera évidemment majoritairement pour ce P.P.I, au vu de toutes les raisons évoquées.

Cela étant dit, en tant qu'élus communautaire ayant le cœur évidemment béglais et les tripes d'amateur de rugby, il ne peut pas ne pas évoquer le stade d'agglomération de rugby. Il relève qu'il est indiqué que la Communauté Urbaine de Bordeaux participera dans ce P.P.I. aux financements sportifs tels que le Grand Stade de Bordeaux qu'il a déjà évoqué, mais ils pensent qu'il est urgent d'étudier dès aujourd'hui la réalisation d'infrastructures indispensables au fonctionnement du club de rugby d'agglomération.

Pour terminer, il tient à citer trois phrases et demande : « Qui a dit la semaine dernière que le stade Chaban était totalement obsolète ? Réponse : M. de TAVERNOST ! » « Qui a dit : réussir ici à Bègles est un miracle permanent ? Réponse Raphaël IBANEZ ! » « Qui a dit : on est quasiment la première affluence de France (c'est la seconde) alors qu'on joue la relégation : réponse : Laurent MARTI ! » Heureusement qu'on reste au Top 14, souligne-t-il, car les politiques n'ont pas le droit de l'ignorer et il faut passer aux actes, sachant que sans stade, on est voué à l'échec.

Il indique qu'ils demandent, de manière consensuelle, positive, constructive, d'avancer sur ce dossier tous ensemble, sans parti pris, sans effet de manches, sans pensée électorale dans la période qui va arriver, pour trouver tous ensemble une solution équilibrée d'agglomération.

**M. TURON** pense qu'entre une motte de beurre que chacun veut partager, et le reste, ce qui est important dans le débat d'aujourd'hui c'est que, comme cela a bien été expliqué, malgré une conjoncture et un contexte tout à fait particuliers, ce PPI reste véritablement très ambitieux, mais avec un fort réalisme. Il invite à ne pas oublier quand même qu'ils ont l'habitude de voter des P.P.I. mais que le taux de consommation des crédits est très insuffisant, et le réalisme veut donc dire aussi s'aligner sur ces réalités de consommation, ce qui permet à ce moment-là, un meilleur usage des fonds publics en les ajustant aux besoins réels des projets, sans forcément en diminuer la qualité.

Il souligne qu'il est aussi souple, parce qu'il sera régulièrement revisité, comme cela se faisait par le passé, mais il va être revisité d'une manière particulière, parce qu'il sera suivi tout au long de l'année par les élus par le biais du comité d'engagement qui devra prendre là toutes ses premières responsabilités avant que le Conseil, évidemment, ne prenne une position définitive.

La façon dont ce P.P.I. a été « amélioré » dans le cadre du groupe de travail qui avait été mis en place en toute transparence, avec de réelles évolutions, de réelles prises en compte des observations des uns ou des autres a, à son avis, évité justement de considérer sa propre approche et a été véritablement un apport à un projet collectif. Il estime que c'est

cette tonalité-là qui domine, et le fait qu'il puisse régulièrement être suivi par ce comité d'engagement est une garantie sur le bon déroulement du P.P.I. à venir et de son évolution.

Il tient à citer quelques exemples de choses qui n'avaient pas été suffisamment soulignées, comme par exemple le volet économique, le volet industriel, et dans la mouture suivante, il a noté leur prise en compte, tout en restant dans l'enveloppe globale mais dans laquelle on mettait des contenus susceptibles d'évoluer pour mieux correspondre aux objectifs de l'agglomération avec, en effet, comme on le sait bien, une évolution vers une métropole qu'il ne faut pas négliger.

Il formule une petite observation, à savoir qu'il a déjà répondu dans un précédent Conseil, concernant la question du passage à la régie, que quand on parle de l'informatique, lorsqu'on parle des locaux, régie par régie, ce sont des fondamentaux qui doivent d'être pris en compte. Il l'a déjà dit mais tient à le redire, et c'est facile à démontrer, souligne-t-il, que les situations actuelles concernant les locaux ne sont pas admissibles dans le temps, et concernant le système informatique, il est évident que toute maîtrise d'un domaine par une collectivité suppose qu'elle est aussi cette maîtrise. Et dans la DSP Assainissement, il rappelle qu'en 2016 on aura à mettre à disposition du délégataire l'outil informatique dont ils auraient besoin pour qu'il y ait une réelle maîtrise de ce domaine-là par la collectivité.

Il revient sur le fait qu'ils ont véritablement un P.P.I. globalement offensif qui tient compte des nouvelles données, en particulier sur des participations à des chantiers auxquels ils n'étaient pas ou pas suffisamment habitués, et ils vont prendre là une autre dimension et ce P.P.I. a la volonté de le permettre.

Il pense qu'ils auront l'occasion de reparler plus en détail de toutes ces données.

**M. Alain CAZABONNE** annonce qu'il va prendre un peu de temps maintenant, mais il va leur en faire gagner après, parce qu'il avait demandé le dégroupement de la délibération n°14, mais finalement, il va dire maintenant ce qu'il avait l'intention de dire sur cette délibération qui concerne les travaux d'infrastructure du tram-train du Médoc.

Il précise que ce n'était d'ailleurs pas spécialement sur le sujet du tram-train, mais il a cherché celui à utiliser pour se raccrocher lui aussi à sa « tartine », en précisant qu'il ne veut ni le beurre, ni le sourire de la crémillère, mais il souhaiterait qu'une petite partie de l'argent du beurre soit détournée et utilisée de manière plus économe. Il explique que cela fait maintenant deux ou trois ans qu'il demande à ce qu'on puisse enfin étudier sérieusement l'ouverture de la gare de la Médoquine, puisqu'il a vu qu'il y a des crédits qui sont inscrits sur la ceinture ferroviaire. Avec les élus de Talence, il a reçu cette semaine RFF qui est venu leur présenter, dans le cadre des décisions du préfet, l'étude qui concerne à la fois Blanquefort et le triangle des échoppes. Il a d'abord été surpris que les responsables de RFF s'interrogent sur l'appellation et qu'on leur dise pourquoi on l'appelait « Tram-train du Médoc », puisqu'il roule à côté de la voie ferrée et que c'est un tram. Il précise que cela pourrait être un tram-train s'il allait sur la voie ferrée, mais cela lui est égal qu'on appelle tram-train, tram. Ils ont vu après l'étude qui est faite depuis Macau-Blanquefort, et noté qu'à ce moment-là, arrivé sur le sud de l'agglomération par la ceinture ferroviaire, il y a soit l'option actuellement étudiée de la déviation sur la gare de Pessac, soit l'option qu'ils soutiennent pour leur part, qui est la continuité sur les rails qui mènent jusqu'à Saint-Jean, qui passe devant la gare La Médoquine qui ne voit pas les trains s'arrêter-là actuellement. Il a demandé à RFF s'ils ont fait une étude comparative entre les deux solutions et la réponse a été non, dans la mesure où les deux études, celle des fréquentations éventuelles et celle de la faisabilité, ont été commandées par la Région et naturellement chacun comprendra que si on interroge les habitants de Macau ou tout le secteur Nord-Ouest, si on leur dit : « êtes-vous favorables ou utiliserez-vous un transport qui vous permettra, notamment aux

*jeunes, d'arriver à l'université ?* » la réponse ne peut être que oui. Si on leur posait la question : « *utiliseriez-vous un transport en commun qui vous amène sur tout le secteur Est de l'université et vers la gare Saint-Jean* », il ne doute pas que la réponse soit également oui. Après, en termes de coût, RFF n'a, là encore, étudié que la demande de la Région sur le triangle des échoppes, ce qui doit amener à 25 M€ suivant que l'on intègre ou pas la déviation de la ligne à haute tension, mais ce sont des dépenses engagées. Il déclare ne rien avoir du tout contre le fait qu'il y ait une ligne qui arrive à la gare de Pessac, à une condition c'est que cela ne « péjore » pas la ligne qui pourrait s'arrêter à La Médoquine et aller jusqu'à Saint-Jean. Il rappelle qu'au niveau de la ville, ils avaient inscrit depuis 2 000 dans le PLU un pôle multi-modal à la Médoquine, qui permettait d'avoir un échange entre un TCSP qui verra bientôt le jour, qui relie le CHR, la Médoquine, l'Université. Il pense que le Maire de Gradignan sera d'accord avec lui et on maintient le quartier de Talence Thouars et Gradignan. Donc cette ligne TCSP couperait en plus deux lignes de tramway : la A et la B et il souligne que le coût est extrêmement faible par rapport à d'autres équipements, puisqu'il suffit de rajouter un quai dans la mesure où il y a près de 4 voies qui sont opérationnelles à la Médoquine. Il rappelle que c'est une gare qui est près de l'université, qui dessert ensuite jusqu'à Saint-Jean, qu'il n'y a aucune difficulté technique, le seul blocage étant que depuis deux ou trois ans, on n'arrive pas à lancer les études, et quand il écrit au président de la Région, celui-ci lui dit qu'il faut que la Communauté urbaine le saisisse, et quand il écrit à M. le Président, celui-ci ne lui dit pas non, mais lui dit : « *je vais saisir la Région* ». Il voudrait qu'à un moment donné, on puisse vraiment identifier cette étude, et qu'on puisse bientôt voir cet aménagement dans les crédits. Encore une fois, ce n'est pas fromage ou dessert, car il veut bien qu'il y ait les deux, mais il ne veut pas qu'il n'y ait qu'une seule possibilité qui soit étudiée.

**M. ROUVEYRE** précise que dans ce programme pluriannuel d'investissement, les élus Socialistes Bordelais soutiennent évidemment l'essentiel des choix effectués. Il demande comment en effet s'opposer à l'investissement dans la mobilité, comment refuser les crédits prévus pour le pont J.J. Bosc, comment mettre en danger l'enveloppe octroyée aux logements et plus particulièrement à l'EPFL et au logement social. Néanmoins, comme chacun s'en doute, ils contestent fermement l'inscription d'une ligne en particulier dans ce P.P.I, celle qui concerne la subvention de la C.U.B. au Grand Stade de Bordeaux. Il ne reviendra évidemment pas sur l'ensemble des arguments qu'ils ont déjà avancés, mais il aimerait toutefois soulever trois éléments d'actualité.

Le premier, que les élus doivent savoir ici, est que les banques refusent aujourd'hui de financer le Grand Stade. A son avis, le risque lié à la fragilité est suffisamment caractérisé pour les dissuader de débloquer les crédits prévus, et il rappelle que, contrairement à ce que la Mairie de Bordeaux leur chante ici et là, l'investissement est entièrement financé par la puissance publique. Il invite à se souvenir que ce sont 75 M€ de subventions, 10 M€ d'avances de fonds propres, et 114 M€ d'emprunts bancaires qui sont de toute façon remboursés comme c'est prévu au contrat, qu'on parle des 114 ou des 10 M€, par la Mairie de Bordeaux.

Ils savent bien entendu que le constructeur commence d'ores et déjà à tirer sur les subventions et sur ses fonds propres. D'ailleurs, il y a eu une première pierre, il y a des travaux de terrassements, et la question qu'ils peuvent leur poser, est une fois que ces crédits seront épuisés, comment terminer ce stade. Il relève qu'ils votent ici une subvention pour un équipement dont on ne leur dit pas comment il va être achevé lorsque les subventions et les fonds propres du constructeur auront été complètement consommés. Cela représente plus de la moitié de l'investissement et il y a eu un communiqué lapidaire de la Mairie de Bordeaux, il y a quelques semaines, qui leur a dit : « *on a un plan B* » sauf

qu'aujourd'hui, les élus ne sont pas en possession des informations et donc on leur demande de voter pour un équipement dont on ne sait encore pas comment il sera achevé. Ensuite, concernant la subvention de l'État, ils savent qu'elle est de 28 M€ et également qu'elle est aujourd'hui gelée, car la Commission européenne ne s'est toujours pas prononcée sur sa légalité. Il rappelle qu'ils ont appris en janvier que le gouvernement a notifié cette subvention et ils ne peuvent pas encore connaître la décision de la Commission européenne, mais dans tous les cas la procédure à laquelle se soumet l'État doit les interroger. Il demande pourquoi les subventions des collectivités territoriales n'ont-elles pas, quant à elles, fait l'objet d'une notification à la Commission européenne, nonobstant, d'ailleurs, la réponse de la Commission, que le fait simplement de ne pas notifier, rend automatiquement la subvention illégale. Il ajoute qu'elle pourrait donc être soumise à un remboursement. Il insiste sur le fait qu'ils n'ont aucune information, non plus, à ce sujet.

Enfin, autre élément d'actualité, dont Clément ROSSIGNOL évoquait tout à l'heure quelques informations auxquelles il en rajoutera une : on leur a dit pour leur expliquer combien ce stade était formidable et qu'il fallait évidemment le subventionner, d'abord que le stade Chaban était obsolète, mais surtout que le nouveau stade serait complètement polyvalent et accueillerait les compétitions de rugby. Il pense que ses collègues ont tous lu la semaine dernière que la majorité municipale considère que, finalement, le rugby peut très bien se faire à Chaban, et il se demande alors pourquoi ce qui n'est pas possible pour le football à Chaban le devient pour le rugby. Et finalement, si on met du rugby à Chaban, pourquoi faire un grand stade dont on leur dit, de toute façon, qu'il serait polyvalent. Il indique que ce sont là encore des questions pour lesquelles ils n'ont pas de réponse.

Il annonce qu'évidemment, ils vont se comporter en politiques « responsables », puisqu'ils ne peuvent pas isoler les lignes. Ils aimeraient finalement sortir le Grand Stade, et auraient voté « contre » et « pour » sur le reste, ce qui n'est pas possible. Ils sont devant un package et il ne s'agit donc pas pour eux, aujourd'hui, de dire qu'ils vont finalement, avec le logement social et la mobilité, jeter le Grand Stade. Il indique qu'évidemment, ils voteront ce P.P.I. en ayant bien sûr à l'esprit que leur opposition sur le financement du Grand Stade se joue maintenant devant les tribunaux.

**M. HURMIC** souhaite expliquer son expression dissidente de celle de son groupe et son abstention sur ce P.P.I, ce qui est à son sens, pour reprendre l'expression qui a été employée, une position politique responsable, et il ajoutera en ce qui le concerne, cohérente.

Il souligne que jusqu'à une date récente, les trois lettres de P.P.I signifiaient ici : « le Plus Possible d'Investissements », car en effet, tout était possible et, cogestion oblige, on empilait projet sur projet, investissement sur investissement, on échangeait, on troquait tel projet municipal contre tel équipement communal, tout supposait contribuer à ce qu'on nomme le « rayonnement métropolitain ». Si par malheur un esprit chagrin s'aventurait à réclamer une définition préalable d'une politique des grands équipements culturels et sportifs d'agglomération, il précise qu'on l'éconduisait poliment en lui rappelant que c'était hors compétence.

Aujourd'hui, cette époque d'opulence est derrière eux, et des contraintes budgétaires nouvelles, comme la réduction des dotations de l'État, leur imposent plus de sobriété et leur ordonnent aussi de hiérarchiser leurs choix, de prioriser leurs investissements, et à son avis, les trois lettres du P.P.I. doivent désormais annoncer : « les Plus Prioritaires des Investissements ».

A la question de savoir si le P.P.I. aujourd'hui présenté, répond à ces exigences, il considère que des avancées incontestables amènent leur groupe à le voter majoritairement, car des efforts nouveaux qu'ils approuvent se font jour dans le domaine du logement, de la

promotion des déplacements doux, ou d'une meilleure gouvernance. Toutefois, des inquiétudes fortes demeurent, et il se demande si trop de coups ne sont pas déjà partis, si des projets aussi onéreux qu'inutiles ne sont pas déjà actés, si des lissages, balayages et autres rabotages de beaucoup de leurs dépenses courageusement opérés ne sauraient, à eux seuls, suffire à définir des priorités nouvelles, en regrettant que ces lissages, balayages et rabotages n'aient pas lissé, balayé, raboté, voire déterré certaines premières pierres récemment posées du côté de Bordeaux Lac.

Enfin, il attend de la part de M. le Président, la pause de la première pierre d'une nouvelle politique communautaire et d'une nouvelle gouvernance, peut-être moins consensuelle que celle qu'ils ont connue, mais plus en phase avec les exigences d'un développement durable de notre écosystème métropolitain.

Pour l'ensemble de ces raisons, il s'abstiendra personnellement sur ce P.P.I.

**M. CHARRIER** entend bien la demande de Clément ROSSIGNOL pour le stade de Bègles, mais il voudrait rappeler que M. le Président a chargé leur collègue Françoise CARTRON d'engager une réflexion sur les infrastructures sportives qui pourraient structurer l'offre d'équipement sportif sur le territoire de la C.U.B. Aussi, il lui paraît urgent d'attendre les conclusions de ce groupe de travail afin d'éviter cette politique de financement du coup par coup qui subventionne un Grand Stade par-ci, un Palais des Sports par là, un autre stade ailleurs.

Il estime que, pour une plus grande visibilité, ils auraient intérêt à définir une vraie politique de création et d'investissements des équipements sportifs pour la C.U.B. et pour l'ensemble du monde sportif.

**M. TOUZEAU** souhaite formuler deux observations sur ce P.P.I., et d'abord souligner son importance et ce formidable effet levier qu'il peut jouer sur leur préoccupation première qui est l'emploi, comme l'actualité le met en lumière. Il souligne l'effort qui est ainsi fait, et même planifié, sur ce volet économie, emploi, et rayonnement métropolitain, avec près de 300 M€ qui y sont consacrés, au moment où, comme chacun sait, c'est la première préoccupation des familles, lié également à l'effort extrêmement important en priorisant le logement social et tout ce qui peut permettre, effectivement, les politiques d'insertion, de formation et le soutien au champ de l'économie sociale et solidaire.

Il tient à mettre là en exergue également, sur ce volet économique, combien un certain nombre de politiques dépendent, en grande partie, de leur caractère volontariste et à insister sur l'effort de la Communauté urbaine dans ce cadre-là. Il cite, par exemple, l'économie touristique et voudrait se féliciter de voir que quelques grands dossiers qui peuvent ainsi permettre le développement du tourisme dans notre métropole, sont effectivement bien pris en compte aujourd'hui par la Communauté urbaine.

Ce volet économie/emploi lui semble aujourd'hui être véritablement l'élément essentiel, surtout dans le débat de compétence.

Sa deuxième remarque porte sur le foncier, car lorsque l'on observe, aujourd'hui, que la part du foncier dans le P.P.I. représente pratiquement les 2/3 du volet économique qu'il évoquait précédemment, il veut souligner combien, aujourd'hui, que ce soit sur l'environnement, sur le logement, sur l'économie, cette maîtrise foncière est véritablement leur première préoccupation, et combien un certain nombre de débats qu'ils ont eus au cours de ces derniers mois, trouvent aujourd'hui toute leur acuité dans la présentation qui leur est faite de ce document. Il rappelle quand même, son caractère véritablement moteur et souligne, pour sa part, sa très grande qualité.

**M. LAMAISON** souligne aussi la très haute qualité, en masse et en projets, pour ce P.P.I. mais, comme tout projet, il fait remarquer qu'il sera obligatoirement amendé. Il cite trois points rapides et d'abord avant qu'il ne soit trop tard, la D.F.C.I sur laquelle il ne voit rien dans ce cadre-là qui soit proposé pour le SDIS Saint Médard qui est de plus en plus enfermé dans le centre-ville, et il souhaiterait que cela puisse être envisagé.

En deuxième point, il voudrait qu'on en finisse car il y a toujours autant de classements de voirie à faire, et ayant passé sa trentième année de maire, il constate sur les modalités à retenir, qu'on en avait fait, on en avait décidé, mais qu'on y revient dessus, et on assiste à une remise en cause permanente. Il fait observer que cela ne coûte pas très cher que de déverser des eaux pluviales dans les fossés ou des choses comme cela qui fonctionnent et ont toujours bien fonctionné, mais il voit qu'on leur oppose le refus de classement parce qu'il n'y a pas de déversoir pour les eaux pluviales. Il estime en effet que ces réseaux anciens ont besoin d'être pris en compte, les réseaux d'eaux usées également, sans travaux dans l'immédiat, sachant qu'il y a des refus de classement de voirie parce que les réseaux ne sont pas pris en compte. Il souhaiterait quand même, puisque rien n'a été porté dans ce P.P.I. et qu'il l'a lui-même oublié auparavant, qu'alors qu'on parle de réseau de chaleur, de réseau numérique, etc, on constate qu'il y a tous les anciens réseaux à classer encore et il aimerait qu'un effort soit fait dans ce domaine-là.

Enfin, il souhaiterait également, étant le plus concerné par l'arrivée de Martignas, qu'on puisse envisager quelque chose sur les itinéraires intercommunaux, comme la liaison Saint Médard/Martignas, tant la RD 211 qu'éventuellement des pistes cyclables.

**Mme TERRAZA** tient elle aussi à se réjouir de ce P.P.I, notamment avec 57 % sur le domaine mobilité transports et déplacements, et que la CUB confirme son ambition forte de développer les infrastructures de toutes sortes au sein de notre agglomération, avec 540 M€ sur les itinéraires et voiries, et surtout plus de 800 M€ sur l'extension de l'offre de transport en commun, dont 750 M€ pour la troisième phase du tram.

Il souligne que depuis plusieurs années, la CUB développe tous les modes de transports possibles et le bilan est là, à savoir que l'intermodalité est facilitée au sein de notre agglomération et que les pratiques de déplacement évoluent. Et ce budget, dans un contexte économique contraint, marque à son avis, le volontarisme fort de la CUB qui va donc se poursuivre avec notamment cette troisième phase TCSP, le développement d'autres offres alternatives, et la promotion des déplacements doux.

Elle se réjouit également qu'ils intègrent le financement pour la mise en 2X3 voies de la rocade, car aujourd'hui beaucoup d'habitants de la CUB n'ont pas d'autres moyens de transport pour aller travailler. Elle rappelle que ce dossier est soutenu au plus haut niveau de l'État, mais quelle que soit la solution retenue, adossée à une société concessionnaire ou un cofinancement C.U.B/État, cela leur laisse percevoir une issue favorable dans la résolution de ce dossier qui a été pris à bras le corps, et qui devient urgent pour la population.

**M. CHAUSSET** répond à **M. CAZABONNE**, qu'ils pourront peut-être aller plus dans le détail sur la délibération tram-train, cependant il va y avoir un comité de pilotage sur le triangle des échoppes bientôt, et on en saura un peu plus sur les détails et les modalités.

Concernant la gare de la Médoquine, il répète à chaque fois que ce n'est pas de la compétence de la Communauté urbaine, mais de celles de la Région, de RFF et de la SNCF. En tout cas, à titre personnel, il n'a absolument rien contre la réouverture de la gare de la Médoquine et rappellera même qu'en 1995, avec quelques amis, ils avaient arrêté le T.E.R., qui ne s'appelait pas T.E.R. à l'époque, à la Médoquine, ils avaient fait une alarme de sécurité et avaient d'ailleurs eu une petite amende. Il constate que **M. CAZABONNE** est

quand même maire depuis suffisamment longtemps et il ne l'a pas beaucoup entendu sur la gare de la Médoquine, à part depuis quelques années. Il pense que c'est un vrai sujet et qu'il y a du grain à moudre sur ce dossier.

Sur la rocade, il a dit déjà à plusieurs reprises, puisque tout le monde en parle un peu, souhaiter faire une proposition toute simple dans un premier temps. C'est plus facile à dire qu'à faire, mais il pense qu'il faut quand même qu'ils fassent preuve d'extrêmement de volontarisme et envoient un signal clair et simple. Il déclare souhaiter l'interdiction des poids lourds de transit sur la rocade aux heures de pointe, de 7 heures à 9 heures et de 16-17 heures jusqu'à 19 heures. Il estime que ceci doit être étudié, que des zones de refuge doivent être mises en œuvre, et il sait qu'il y a déjà un certain nombre d'idées là-dessus. Cette proposition a été faite depuis 2006, et il considère qu'il faut qu'il y ait un signal fort là-dessus. Ce n'est pas la seule solution, souligne-t-il, mais il pense qu'il faut montrer peut-être un peu les dents sur ce dossier de l'interdiction des poids lourds aux heures de pointe, car c'est quelque chose qui est possible et qui doit être fait.

**Mme BOST** indique que la remarque que vient de faire Gérard CHAUSSET la fait réagir, car il est bien sûr que sur le fond il a raison, sauf que dans la réalité, il est bien évident que le trafic des poids lourds de transit n'utilise pas la rocade en pleine heure de pointe. Elle précise que ce n'est pas eux qui saturent la rocade, qu'ils s'autorégulent, et évitent de perdre du temps, donc de l'argent, dans les embouteillages de la rocade aux heures de pointe.

Cela étant, pour intervenir de façon plus précise sur le P.P.I, elle voudrait s'exprimer en particulier sur la méthode et sur la façon assez novatrice qu'ils ont eue de préparer ce P.P.I, avec d'abord la mise en place du Comité d'engagement auquel elle a eu le plaisir de participer, qui va ajuster chaque année les dépenses engagées selon, véritablement, les recettes disponibles et surtout selon le niveau de réalisation effectif des projets. Elle fait observer que cette méthode va donc permettre de donner un rôle de régulation au Comité d'engagement qui permettra de préparer ainsi les décisions du Bureau et de donner, sans doute, beaucoup plus de souplesse au projet porté par la C.U.B..

Ce débat est sans précédent souligne-t-elle, puisque, ici même, c'est la troisième ou quatrième fois qu'ils abordent la question du P.P.I. qu'ils ont largement abordée en séance de Bureau. C'est à son avis, de ce point de vue-là aussi, une méthode assez nouvelle.

Elle voit deux vertus à ce P.P.I. et d'abord la capacité d'améliorer leurs taux de consommation de crédits, et d'avoir une attitude responsable quant à l'usage de leurs fonds publics, et en quelque sorte, c'est ajuster la quantité de beurre et ne pas le regarder rancir.

Le deuxième point est l'ambition de leur P.P.I, car comme Ludovic FREYGEFOND l'a largement évoqué, c'est un P.P.I qui s'élève à 2,725 Md€, tous budgets confondus, et au total il prévoit un investissement de 454 M€ par an, ce qui est extrêmement conséquent. Elle constate qu'ils sont loin des injonctions de rigueur dont ils ont entendu parler au début de ce Conseil, et elle cite pour rappel, que le dernier P.P.I. s'élevait à 2,22 Mds sur la période, qu'ils étaient à 444 M€/an et qu'ils vont être là à 454 M€. Ils vont donc avoir là un rythme un peu plus soutenu.

Donc si l'on fait la différence 444-454, elle fait remarquer un niveau d'investissements de 10 M€/an supplémentaires, et ainsi la Communauté Urbaine de Bordeaux consolide son rang de premier donneur d'ordre de notre département, voire de la Région. Ce P.P.I. est donc extrêmement offensif à son avis, et il est d'autant plus remarquable qu'il s'inscrit dans un contexte de restrictions budgétaires, et intègre, bien évidemment, les probables baisses de dotations nationales. Elle ajoute qu'il a également le mérite d'afficher des orientations extrêmement claires, et répond d'abord aux attentes de leurs habitants, ce qu'elle estime être l'essentiel. Elle indique que les attentes de leurs habitants dont ils ont largement parlé,

sont la question des déplacements, de la mobilité, comment rendre notre territoire plus fluide, la mise à 2 X 3 voies de la rocade, et puis l'important travail sur le Grenelle des mobilités. Le deuxième point d'intérêt de leurs habitants est à son avis, la question du logement, comme cela a également été évoqué par nombre de ses collègues, avec un montant d'investissements de plus de 500 M€ ; et puis également il y a un point sans doute majeur qui est la question de l'économie et de l'emploi, avec une dynamique de soutien aux entreprises et à l'implantation d'activités industrielles et logistiques, avec un montant de plus de 40 M€ et plus de 7 M€ de soutien aux acteurs de la vie économique. Elle ajoute que l'université tient également une place importante (plus de 50 M€) ainsi que la LGV, le port et aussi les investissements sur le numérique qui seront, bien évidemment, pourvoyeurs de développement économique et pourvoyeurs d'emplois.

Elle conclut que c'est donc un P.P.I. extrêmement offensif et équilibré qui leur est présenté et ainsi annonce que comme on l'aura compris, le groupe socialiste votera bien sûr ce P.P.I.

**M. JUPPE** rappelle qu'au mois de décembre dernier, ils n'ont pas pu, contrairement à leurs pratiques habituelles, adopter le P.P.I. parce que la version qui leur était présentée a été estimée par eux tous, d'ailleurs, comme incomplète, voire insincère comme l'avait dit Ludovic FREYGEFOND lors d'une réunion de Bureau, certaines dépenses étant très insuffisamment prises en compte. Il citera, par exemple, la mise en oeuvre du futur schéma des déplacements métropolitains ou le risque inondation. Il a donc fallu remettre ce P.P.I. en chantier, et cela a été fait par le Comité de programmation et d'engagement qui a bien travaillé, où il voudrait signaler la participation active de quatre vice-présidents de leur groupe, Patrick BOBET, Michel DUCHENE, Nicolas FLORIAN et Christophe DUPRAT. Il précise que ce travail aboutit à la proposition qui leur est faite aujourd'hui, avec d'abord un lissage sur 6 ans au lieu de 5, ce qui est en vérité une facilité de présentation, parce que cela consiste à préempter d'une certaine manière la période qui suivra, mais enfin, cela leur permet de rester dans l'épure.

Sur le budget principal, il ne redonnera pas les chiffres, car ils sont connus, et ils vont donc atteindre 1,620 Md€, le petit dépassement de 20 M€ étant annulé par des rentrées fiscales supplémentaires, ce qui tend à montrer, d'ailleurs, que les réformes faites en ce domaine n'ont pas eu l'effet catastrophique annoncé et encore constaté il y a quelques instants par certains de leurs collègues. Au total, il n'y a donc pas de dégradation du ratio de capacité de désendettement de la Communauté Urbaine, et il estime qu'on peut s'en réjouir.

On parvient aussi à ce résultat par une série d'économies qui leur paraissent acceptables, comme un coup de rabot de 10 % sur les opérations, mais il faut encore y arriver, souligne-t-il, et le Comité d'engagement aura fort à faire. Il cite ensuite des réductions de crédits sur un certain nombre de postes, comme sur le projet campus, sur la rocade, sur le foncier économique, sur les aménagements de pôle d'échanges ou sur divers postes, ceci leur paraissant acceptable, comme il l'a dit. Il note aussi qu'un certain nombre d'avancées ou de propositions qu'ils avaient faites sont prises en compte, en particulier la généralisation de la présentation en autorisation d'engagement et en crédit de paiement qui leur permettra de mieux ajuster les crédits inscrits au Budget à la réalité de l'exécution budgétaire. Ils savent que c'est un problème récurrent depuis de longues années. Il ajoute 20 M€ sur la voirie, comme ils l'avaient souhaité, à la fois au titre du fonds de proximité et des contrats de CODEV, la stabilisation de la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe transports, ce qui implique la fin du gel des tarifs au-delà de 2014, et puis un lissage des travaux sur le pont J.J. Bosc, comme ils avaient été un certain nombre à l'évoquer, ce qui ne remet en aucune manière en cause le bon déroulement de l'opération Bordeaux Euratlantique comme il s'en est assuré.

Cela dit, ils ont un certain nombre de réserves importantes à faire et de préoccupations non satisfaites, et tout d'abord, la rocade, où on n'accélère pas, mais on ralentit sur la mise en oeuvre de la réalisation de 2 X 3 voies. Il a été attentif à ce qu'a dit Gérard CHAUSSET, mais on sait enfin la vérité sur l'impact de trafic de poids lourds sur la rocade, où on leur a raconté pendant des années que c'était marginal, et la dernière étude qui a été faite montre que sur la partie Est de la rocade, ce trafic impacte le trafic général à hauteur de 30 %, et sur la partie Ouest de 18 %. Pourquoi pas interdire la circulation des poids lourds en effet, mais il demande où ils doivent passer aux heures de pointe. Il estime qu'il y a quand même une autre question qu'il faudra se poser, sur laquelle il a proposé qu'on travaille, reconnaissant que c'est une proposition peut-être de long terme, qui est la réalisation de barreaux de délestage qui permettraient de rejoindre les autoroutes concentrées sur la Ville de Bordeaux. C'est une question qui mériterait d'être étudiée, même si elle n'est pas d'application immédiate, estime-t-il.

Sa deuxième réserve porte sur l'établissement public foncier. Chacun connaît leur hostilité, inscrite d'ailleurs dans leur contrat de cogestion, à la mise en place d'une fiscalité additionnelle. Le poids des impôts qui, aujourd'hui, affecte le pouvoir d'achat de leurs concitoyens est tel à son avis, qu'il serait vraiment tout à fait contre-indiqué de l'alourdir encore. Il ajoute que de toute façon, cette question va se poser dans un contexte tout à fait différent, puisque les lois de décentralisation devraient aboutir à la création d'un établissement public foncier régional.

Sur la salle de spectacles, ils ne trouvent toujours pas l'évaluation du parking sans laquelle cette salle ne pourra pas fonctionner, et donc l'engagement sera sensiblement supérieur à ce qui est indiqué, de même en ce qui concerne le passage en régie du service de l'Eau et de l'Assainissement, le coût global de cette opération n'étant pas précisée, tant en investissement qu'en fonctionnement, et on sait qu'en fonctionnement, l'indemnité de dédit pourrait être très importante. Ils considèrent enfin qu'il y a une couverture insuffisante de certains postes très importants comme le SDODM ou les inondations, et une présentation globale des opérations d'aménagement qui ne permet pas l'identification de ces opérations et qui fait donc peser un point d'interrogation sur leur capacité à les réaliser dans les six ans qui viennent.

Au total, il s'agit à l'évidence d'un P.P.I. provisoire qui est valable pour les prochains mois, la question ne se posant pas sur 2013 puisqu'il est déjà voté dans le budget, mais à son avis, il faudra à l'évidence tout reprendre en avril prochain, au lendemain des élections municipales, et en fonction de ce que sera le nouveau Conseil de Communauté, en fonction aussi d'autres paramètres comme la réduction des concours de l'État qui est annoncée et qui sera peut-être encore plus sévère qu'ils ne le pensent. Il cite aussi les lois de décentralisation et il doit dire là, qu'à la suite du débat qui s'est tenu hier au Salon des Élus Locaux, sa perplexité ne fait que s'approfondir, car il a quand même entendu beaucoup de responsables, à commencer par le président du Conseil Régional, expliquer que ces lois de décentralisation n'étaient pas des lois de décentralisation, et ils sont arrivés, Alain ROUSSET et lui, à la conclusion commune qu'il vaudrait peut-être mieux ne pas avoir de loi du tout. En tout cas, malgré les efforts que le Président du Sénat a déployés, il considère que l'idée générale était qu'on était dans la confusion la plus totale et en l'absence totale de ligne directrice sur cette réforme. C'est donc quelque chose qui évoluera avec le temps, comme il le pense, et qui conditionnera ce qui pourra être un P.P.I. plus stable.

Dans ces conditions, sur ce P.P.I. qui n'a donc qu'une courte espérance de vie, il annonce que leur groupe s'abstiendra et il voudrait préciser qu'en aucun cas, cette abstention ne saurait être considérée comme agressive.

Il voudrait ajouter que s'agissant du beurre, de l'argent du beurre, et du sourire de la crémière, il est maintenant de tradition de la part de certains de leurs collègues, de

dénoncer tout ce qu'ils ont fait depuis 15 ans, et il paraîtrait qu'ils auraient gaspillé l'argent public dans des investissements inconsidérés ou pharaoniques. Il tient quand même à faire remarquer que cette période a abouti à une situation dont ils se sont tous réjouis, à commencer par M. le Président, qui fait que Bordeaux et sa Communauté urbaine sont considérés aujourd'hui comme la première ville de France où il fait bon vivre, si on met Paris de côté. Donc cela veut dire que tous ensemble, ils n'ont quand même pas si mal travaillé.

**M. FREYGEFOND** note que des réponses ont été apportées par certains de ses collègues vice-présidents, et il n'y reviendra donc pas dessus. Il a bien entendu les prises de position qui sont toutes amicales quand il s'agit de l'abstention sur ce P.P.I. Il a aussi remarqué, et il voudrait remercier pour leur réflexion et leur mot, ceux qui ont souligné, notamment Patrick BOBET et Christine BOST, la confiance et la transparence qui ont régné, qui ont prévalu notamment pour la préparation de ce P.P.I. Il tient à préciser à Jean-Claude GALAN que, bien évidemment, le P.P.I. a été préparé en fonction des baisses de dotation annoncées par l'État et que, malgré cela, ils ont eu effectivement de la fiscalité supplémentaire qui est due en grande partie à un travail très important par la commission intercommunale des impôts directs et la Direction des Finances qui se charge de la fiscalité. Il rappelle qu'ils sont en effet de plus en plus dépendants de l'État depuis la mise en place de la réforme de la taxe professionnelle, puisqu'ils sont à 57 % de dotation de l'État au lieu de 37 % auparavant. Il estime important de le souligner.

Sur les réflexions, notamment venant de Clément ROSSIGNOL, sur le stade d'agglomération, il confirme qu'il n'est effectivement pas prévu de financement sur Bègles pour l'instant. Il indique qu'il y a une ligne de crédits de 10 M€ qui s'inscrit dans les équipements sportifs pour les communes de la Communauté urbaine de Bordeaux, et comme il a été rappelé, une commission en place devra bien évidemment là aussi travailler sur ce point.

Sur les remarques de Serge LAMAISON concernant le SDIS et son déménagement qui est prévu à Saint Médard, il précise qu'il y aura des crédits qui seront inscrits dès qu'ils auront un premier chiffrage apporté par le SDIS, et pour l'instant, il y a des crédits qui concernent plus particulièrement Bordeaux. Il voudrait aussi le rassurer sur les itinéraires intercommunaux, puisqu'ils ont ajouté 20 M€ sur ce P.P.I.

Enfin, il voudrait s'élever, mais sans agressivité et de manière amicale, contre ce qu'a dit Alain JUPPE sur la rocade, à savoir que la CUB ralentirait, alors qu'au contraire, ils passent à une vitesse bien supérieure puisque la Communauté urbaine mettra 100 M€ sur la table à terme pour la rocade. Il y a déjà 30 M€ d'inscrits et ils en rajoutent 53 M€ jusqu'en 2018, mais s'ils vont au-delà, il souligne que c'est 100 M€, soit un effort sans précédent. Il insiste devant ses collègues élus, sur le fait que c'est M. le Président de la C.U.B. qui le leur propose aujourd'hui. Sur la salle de spectacles, il y aura, bien évidemment, un dossier, ou en tout cas une étude qui sera faite par PARCUB, et il indique qu'ils verront, bien évidemment, ce qu'il en est pour la réalisation des parkings.

Enfin, il relève que M. JUPPE critique le fait qu'il n'y a pas suffisamment de crédits sur le SDODM et sur les risques inondations, et lui fait observer qu'ont été rajoutés sur les risques inondations un peu plus de 3 M€, parce que pour l'instant ce P.P.I. s'arrête à 2018, et ils ont donc les crédits nécessaires pour aller jusqu'à cette date. Il ajoute que sur le SDODM, là aussi, ils ont rajouté des crédits à hauteur de 13 M€ par an, mais en sachant que des choix politiques n'ont pas encore été faits comme il tient donc à le préciser.

Il souhaite remercier encore une fois les Services pour la qualité des documents qui leur ont été présentés.

**M. le Président Vincent FELTESSE** tient à exprimer quelques mots de conclusion, d'éclairage, et de décryptage.

Il remercie d'abord tous ceux et celles qui ont participé à l'élaboration de ce P.P.I, les Services, les élus, les vice-présidents, et le Comité d'engagement.

Il pense qu'il s'agit d'un P.P.I. plutôt équilibré, intense, puisque 2,720 Md€ à dépenser en investissement sur 6 ans n'est pas une petite somme, les projetant dans le futur autour de priorités sur lesquelles il reviendra, dans une certaine « soutenabilité » financière, puisqu'ils ne dépasseront pas le taux d'endettement de cette année, dont ils sont convenus entre eux, à l'intérieur d'un contexte global contraint mais auquel, personnellement, il souscrit. Il considère qu'il est important que l'État se désendette et que les pouvoirs publics y prennent leur part, tout en étant très attentifs à ne pas avoir d'aspect procyclique, et à ne pas renforcer la crise, mais il pense qu'avec 2,720 Md€ d'investissements, une troisième phase du tramway, la multiplication par deux de la production de logements, un nouveau franchissement, des crédits sur le plan campus, sans parler du risque inondation, ils sont tout sauf procycliques.

Il estime que c'est un P.P.I. qui a effectivement évolué par rapport à leurs projections précédentes et qui a aussi évolué de manière tangible. Il souligne que sur l'Université au sens large, ils avaient une intention, maintenant ils ont des engagements à hauteur de plusieurs dizaines de M€, et que sur la question du foncier et de l'habitat, notamment du logement social au sens large, ils montent en puissance de manière très importante. Il rappelle que c'est un P.P.I. qui, bien sûr, arrive en fin de mandature, mais qui va quand même permettre de déclencher deux actes forts, dont le premier, pour lequel il avait lancé ce débat il y a quelques mois, est autour du franchissement J.J. Bosc et de sa concrétisation. Donc en adoptant ce P.P.I, il indique qu'ils peuvent passer à l'étape suivante, sur J.J. Bosc dont il rappelle le calendrier précis, à savoir que le jury de concours pour lequel ils ont reçu cinq offres, pourrait avoir lieu le 13 juin, ce qui leur permettrait de délibérer lors de leur dernier Conseil avant l'été, au mois de juillet ; il y aura ensuite quelques mois de négociation pour que l'approbation définitive du maître d'œuvre se fasse en décembre 2013, et en janvier 2014, il y aura la notification du marché, ce qui leur permettrait d'avoir les enquêtes publiques à partir de septembre 2014, pour ensuite lancer les appels d'offres pour les travaux vers juin 2015, afin d'avoir un début effectif des travaux en avril 2016. Il rappelle que ces travaux portent sur l'ouvrage lui-même, mais aussi les voiries de raccordement, pour avoir une mise en service de l'ouvrage de franchissement J.J. Bosc en octobre 2018. Tel est le calendrier pour le franchissement J.J. Bosc et avec la décision qu'ils vont prendre ensemble dans quelques minutes, il souligne qu'ils ont un calendrier extrêmement précis et structurant. Il estime que ce premier point n'est pas totalement neutre dans ce P.P.I.

Le second point qu'il estime ne pas être non plus totalement neutre dans ce P.P.I, c'est la question de la mise à 2 X 3 voies de la rocade. Il entend bien que ce dossier aurait ralenti, mais il voit quand même surtout quels sont les travaux qui ont été faits sur la rocade depuis une dizaine d'années, et il reconnaît que quand il compare les déclarations sur les grandes infrastructures et la réalité, il y a un petit écart, mais, peu importe, car en tout cas aujourd'hui, sur la rocade, ils sont là aussi en train d'avoir un calendrier précis en avançant de deux manières parallèles.

Il précise que la première chose à faire est d'enclencher rapidement toutes les enquêtes loi sur l'eau pour avoir une déclaration d'utilité publique sur la mise à 2 X 3 voies de la rocade et tout cela les amène aux alentours de l'année 2015. Il souligne qu'ils ont tous l'expérience de ce genre de démarche et savent que c'est long, et pour l'instant, cela n'avait pas été plus enclenché que cela, quelle que soit la solution, « adossement » ou investissements directs par l'État. Ensuite, les travaux eux-mêmes pourraient se faire sur la rocade sous différentes

maîtrises d'ouvrage mais, de toute façon, en adoptant ce P.P.I il insiste sur le fait qu'ils auront l'assurance d'achever la mise à 2 X 3 voies de la rocade d'ici l'année 2020. C'est une assurance qui n'est quand même pas totalement anodine à son avis, et ce P.P.I le leur permet aussi avec deux stratégies possibles : soit la stratégie publique (État/Communauté urbaine) la CUB faisant donc un acte fort en dégagant des crédits, soit une stratégie de négociations avec le privé. Il annonce qu'ils devraient être éclairés sur celle qui est possible dans quelques semaines ou quelques mois, mais en tout cas, une des deux se concrétisera. Ensuite, même si la mise à 2 X 3 voies de la rocade est indispensable, et qu'il fait observer que c'est un dossier qu'il pousse très fortement depuis quelque temps, avec des avancées concrètes, il signale qu'elle ne résoudra pas non plus et elle devra s'articuler avec d'autres mesures autour de la rocade elle-même comme l'interdiction de poids lourds à laquelle ils travaillent avec les services de l'État. Il souligne qu'il y a quand même une question juridique au niveau national qui n'est pas totalement anodine, et qu'il y a d'autres sujets qu'ils ont évoqués dans le Grenelle des mobilités.

Il précise que s'ils ont pris quelques mois pour ce P.P.I, c'est aussi pour permettre deux actes concrets immédiats importants, l'un sur le franchissement J.J. BOSCH, l'autre sur la mise à 2 X 3 voies de la rocade.

Concernant les explications de vote des uns et des autres, et cela de manière amicale, car il est reconnaissant de ce climat amical à l'intérieur du Conseil de C.U.B, il pense qu'il peut y avoir des circonstances nationales. Il a entendu le discours du groupe communiste, et en a longuement parlé avec le président de ce groupe retenu par un accident. Il a l'impression que le sujet est même plus national que local et que les orientations que prend la Communauté conviennent. Il a aussi entendu les propositions et la position du Groupe Europe Écologie les Verts, et il a constaté la constance de Pierre HURMIC. Quant à Communauté d'Avenir, il sait bien qu'ils ont un positionnement plus cyclique, puisque tous les six ans, le groupe Communauté d'Avenir s'abstient sur le budget et le P.P.I. Il ne sait pas ce qui se passe tous les six ans, mais quand il prend un peu de recul, il note qu'ils aboutissent à cette position.

Sur le fait que ce serait tous les six ans, M. JUPPE souligne que pour ce qui le concerne, c'est la première fois.

M. le Président Vincent FELTESSE le contredit et lui rappelle qu'en 2007, ils s'étaient abstenus sur le budget de la même façon, et il peut lui donner le détail des votes. Il constate qu'il semble exister un cycle comme cela ; il pense d'ailleurs que c'est la météo qui est un peu dérégulée en ce moment. Mais, au-delà de ça, il souhaite revenir sur le débat qu'ils ont eu de manière récurrente sur la question du Grand Stade, mais aussi de Moga, et de Lescure ou stade Chaban Delmas. Il a quand même le sentiment qu'ils ont pris des engagements, y compris sur le stade Moga puisqu'il a été dit qu'on peut faire la même chose que ce qui a été fait sur le Grand Stade, soit 10 % avec un plafond. Il n'est pas sûr que ce soit un effet déclenchant suffisant, mais en tout cas, loi de décentralisation ou pas, on ne sait pas encore ce qui sortira des discussions parlementaires. Il précise qu'ils ont aujourd'hui trois certitudes, et il a personnellement une intuition. La première certitude, c'est, grosso modo, sur le mode de scrutin, avec une assemblée à 105 élus et un Bureau à 15. La deuxième certitude est qu'ils sont effectivement dans une dynamique plutôt très vertueuse sur la métropole bordelaise et sur la ville centre, et c'est pour cela qu'il s'est félicité du baromètre BVA qui est sorti dans la semaine, même si on peut toujours s'interroger sur la méthode, mais c'est un facteur très positif. Il pense qu'il ne faut pas faire la fine bouche.

Enfin la troisième certitude est qu'ils auront, de toute façon, des contraintes financières et budgétaires importantes durant la prochaine mandature. Métropole ou pas métropole,

nouvelle loi de décentralisation ou pas de nouvelle loi de décentralisation, il pense qu'ils ont commencé à faire évoluer un certain nombre de choses durant ce mandat, mais il a le sentiment que durant le prochain, il faudra qu'ils aient une sorte de new deal des compétences entre les communes et la C.U.B, car il y a certains grands dossiers où on voit bien que l'échelle pertinente est plutôt au niveau de l'agglomération. Personnellement, il considère que ce n'est pas par hasard si telle agglomération a des grands équipements sportifs, ou culturels, et une politique sportive, parce qu'on voit que c'est plutôt au niveau de l'agglomération. Mais à l'inverse, il n'est pas du tout persuadé qu'il faille que la Communauté urbaine ou l'agglomération prenne toutes les compétences, et il y en a même certaines pour lesquelles il faudrait presque envisager de voir si ce n'est pas au niveau communal qu'il y aurait plus de réactivité. Il indique ne pas se situer du tout dans le mythe du « *big is beautiful* » et pense que, de toute façon, les contraintes qu'ils vont connaître ensemble à des échelles différentes, communales ou communautaires, font que le mode de fonctionnement qui est le leur depuis pratiquement 50 ans, devra être abordé d'une manière différente durant la prochaine mandature. Il ajoute que cela peut être sur la question des compétences, cela peut être sur la question de la mutualisation, cela peut être sur la question des politiques, mais s'ils ne font pas cela, il pense qu'ils auront une responsabilité collective qui fera que la seule solution sera alors de diminuer la voilure et de limiter les services à leurs populations.

C'est un sujet qui, à son avis, est devant eux, quelle que soit la loi et quelles que soient les majorités ; c'est un sujet qu'il va falloir trouver.

Puis, « de manière amicale », il leur propose de passer au vote sur le P. P.I.

#### **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**Le groupe des élus Communistes et  
Républicains, M. HURMIC, Mme NOEL et  
le groupe des élus Communauté d'Avenir  
s'abstiennent**

Il remercie ses collègues car ils peuvent ainsi avancer concrètement sur Jean-Jacques Bosc et la mise à 2 X 3 voies de la rocade.

#### **Mme BOST**

**2013/4/ 7 FLOIRAC- ZAC des Quais- CRAC 2011- Approbation- Décision**

**M. GALAN** indique que pour ce qui concerne les élus Communistes et Républicains, ils n'ont pas tout à fait la même vue que Mme le rapporteur et ils souhaitent utiliser ce CRAC pour alerter sur les orientations de leurs opérations d'aménagement, où sous prétexte de faire de la mixité à l'envers sur la rive droite, l'opération des Quais de Floirac plafonne à 11% de logements sociaux, alors que la dernière modification de la Z.A.C en 2006 prévoyait de 25 à 30 % de PLUS dans les opérations de la C.U.B.

Il fait remarquer que le résultat de ce faible taux de logements accessibles est le nombre de logements laissés entre les mains des investisseurs mal nommés, vides ou inaccessibles aux familles. La conséquence de cela, souligne-t-il, c'est que le quartier accueille pour l'instant trop peu d'enfants pour prétendre à l'ouverture du groupe scolaire qui est programmé. Quand on connaît, par ailleurs, l'urgence sociale en terme de logement, ils estiment que c'est un véritable gâchis et cette situation doit les amener à réfléchir à une sérieuse réorientation de leurs ambitions sur la rive droite, afin de répondre aux besoins de ceux qui y vivent, et pas dans le but de contenter quelques investisseurs.

**Mme BOST** aurait tendance à revenir au Conseil précédent et à tenir à nouveau les mêmes propos que ceux qu'elle a tenus à ce même Conseil sur un CRAC différent. Elle voudrait simplement rappeler à l'ensemble de ses collègues que la Ville de Floirac détient un des records de la Communauté urbaine avec 42 % de logements sociaux. Cela étant, ce n'est pas pour cela qu'il faut relâcher l'ambition de permettre aux familles de se loger également sur la Ville de Floirac, mais pour elle, ce n'est pas une question de vue ou d'imagination, et elle regarde la réalité qui est qu'il y a 50 % de logements en accession sociale et locative sociale, et 50 % en accession libre. Elle ajoute que la réalité ce sont les prix de sortie enregistrés aujourd'hui. Elle rappelle qu'on est dans le libre, dans une moyenne communautaire, sur laquelle ils sont en train d'essayer de peser de tout leur poids afin de la faire diminuer, et qui se situe entre 3 500 et 3 800 €/m<sup>2</sup>. Elle souligne que c'est ce que l'on rencontre sur l'ensemble de la C.U.B, sur les logements en accession abordable, et c'est là-dessus qu'il faut porter l'attention. Elle fait observer qu'ils sont là dans une moyenne entre 1830 et 1880 €/m<sup>2</sup> de sortie pour les logements qui sont mis sur le marché en accession sociale à la propriété, et elle considère qu'ils n'ont pas à rougir du travail qui est mis en place sur cette ZAC de Floirac.

**M. GALAN** ne partage pas tout à fait cette vue, parce que sinon, il ne comprend pas pourquoi l'école n'est pas remplie, ce qui veut bien dire qu'il y a un problème. Il annonce que compte tenu de ce qu'on vient de lui répondre, ils s'abstiendront sur ce dossier.

**M. le Président Vincent FELTESSE** fait remarquer par ailleurs, qu'au-delà de l'augmentation de la production de logement social, on est aussi dans une assez forte augmentation du nombre de PLAI et que quand on regarde les chiffres de 2012 où il y a eu une baisse de la production de logements, on constate que cela n'a pas été une bonne année. Il précise sur les PLAI, que leur nombre progresse assez fortement en pourcentage. Puis il met aux voix cette délibération.

#### **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

Le groupe des élus Communistes et  
Républicains s'abstient

#### **Mme BOST**

**2013/4/ 9 BEGLES - ZAC "Quartier de la Mairie" - CRAC 2011 - Approbation**

**Mme BOST** présente ce rapport en insistant sur le fait qu'il n'y a pas de modification particulière par rapport au CRAC de 2010 et que l'on reste toujours dans un effort porté par la Communauté urbaine de 11 M€ TTC avec un bilan de Z.A.C. arrêté à 19,900 M€.

**M. MAURIN** indique qu'il n'ajoutera rien à ce qu'a dit précédemment son camarade **Jean-Claude GALAN** sur le logement social, même si sur cette ZAC, avec 7 % au coeur de la cité, la Ville de Bègles peut largement mieux faire. Dans un premier temps, les élus Communistes et Républicains souhaiteraient être rassurés quant aux subventions octroyées au titre de la création de nouvelles salles de classe au sein de l'école Joliot-Curie, car il semblerait que ces créations se fassent sur la ZAC mairie au détriment d'un quartier très populaire. Il souligne que de nombreux citoyens Béglais, associations et parents d'élèves,

appellent à la vigilance pour que la reconstruction de l'école maternelle se réalise sur son site actuel au sein du groupe scolaire, dans ce quartier en cours de densification.

Puis il en vient au coeur de l'inquiétude de nombreux citoyens qui a été un peu médiatisée, qui concerne l'avenir de la société d'économie mixte d'aménagement et de gestion du parc social de logements, la Saemcib. Il précise que par voie de presse, les Béglais ont récemment appris que cet outil de gestion pourrait être livré à Vilogia propriété du groupe Mulliez, plus connu pour son art de remplir les caddies que pour sa capacité à garantir le bien public. Cette décision serait grave à leur avis, car elle consacrerait le seul pouvoir de l'argent et du moins-disant social sur tous les domaines, y compris le logement social. Ce n'est pas le sens qu'ils donnent à une gestion progressiste du logement social, d'autant qu'ils sont persuadés que d'autres solutions existent. Certes, la situation financière de la Saemcib est très difficile, les élus Communistes et Républicains et les citoyens de Bègles ayant eu l'occasion de dire ce qu'ils en pensent, mais ils peuvent entendre que les enjeux d'aménagement de renouvellement urbain et de gestion du parc locatif public sont lourds, et peut-être trop lourds pour une gestion communale. Il y a d'autres exemples, mais ils demandent s'il n'est pas alors du rôle de cet établissement, et de celui du Département, de réfléchir à des regroupements de compétences et de savoir-faire pour continuer d'assumer un service public du logement.

Ils estiment que pour ce faire, ils ont des atouts qui existent, comme les organismes d'aménagement qui oeuvrent sur le département. Le Conseil municipal de Bègles n'ayant pas encore statué, ils pensent qu'il est encore temps d'y réfléchir et d'apporter leur pierre au débat. Ils sont sûrs que toutes les solutions qu'ils pourront définir seront meilleures que celles de simplement s'en remettre aux appétits de grands commerçants.

**M. RAYNAUD** voudrait répondre à Vincent MAURIN, sans refaire le Conseil municipal de Bègles à la C.U.B, que d'abord ce qui a été dit est inexact, car le groupe Vilogia n'appartient pas au groupe Mulliez mais est un groupe privé qui s'appartient à lui-même. Il ajoute que Vilogia est un bailleur social, au même titre que d'autres. Il insiste sur le fait qu'il n'a pas encore été choisi, puisqu'il y a trois concurrents qui sont aujourd'hui en lisse. Il signale que Vilogia est aussi collecteur du 1 % et estime très important que ce soit dit et redit, car Vilogia va, s'il l'emporte aujourd'hui, apporter sans doute aux locataires béglais un confort bien supérieur à celui qu'ils ont aujourd'hui avec la Saemcib, et ils ont tous envie que ce soit le cas. Il indique que ceci sera déterminé à la fin de l'étude, et en juin, le Conseil municipal statuera, mais il est certain que la Ville de Bègles ne laissera pas la Saemcib à un grand groupe comme cela vient d'être dit.

**M. ROSSIGNOL** tient d'abord à dire que dans le projet de la ZAC Mairie, ils sont au niveau des trois tiers ; un tiers accession sociale, un tiers logement social et un tiers accession libre, et que d'ailleurs, dans le cadre de l'accession libre, ils sont à 2 600 €/m<sup>2</sup>. Il estime qu'ils peuvent être très fiers collectivement, parce que c'est quand même une ZAC, d'arriver à ce chiffre-là de 2 600 €/m<sup>2</sup> qui est à peu près l'objectif des « 50 000 logements » pour produire du logement accessible au plus grand nombre. Concernant le sujet de la Saemcib, il estime qu'on peut en discuter tout à fait ici en Conseil communautaire, sachant que ce n'est pas un dossier communautaire, mais plus un dossier communal. Il constate qu'on retrouve bien ici le lien privilégié qu'a le groupe des élus Communistes et Républicains pour la Ville de Bègles, un lien presque affectif, même presque « à l'affect » pour les dossiers béglais. Il voudrait simplement citer à ce sujet une phrase de la MILOS (Mission Interministérielle d'Inspection du Logement Social qui dépend des Ministère du Logement et de l'Économie), qui dit dans son rapport page 66 : « *les organismes de moins de 1 500 logements, semblent donc bien souffrir généralement de difficultés particulières de gestion,*

*ce qui plaide en faveur de la restructuration et de l'intégration de leur patrimoine dans les entités de taille plus conséquente.* » Il fait observer que la Saemcib qui possède en effet 1 400 logements et qui correspond à une taille de moins de 1 500 logements, connaît des difficultés à l'instar des autres sociétés qui gèrent des parcs sociaux, du fait de sa taille modeste. Il a été donc décidé de lancer une consultation la plus ouverte possible, pour voir quelles étaient les entreprises intéressées, mais pas simplement pour reprendre la Saemcib, précise-t-il, car ce n'est pas l'enjeu du tout, ce dernier étant de pérenniser l'emploi et de le développer sur le territoire béglais et de l'agglomération. Il ajoute que l'objectif est aussi un meilleur service rendu aux locataires.

**M. le Président Vincent FELTESSE** lui faisant remarquer qu'ils n'allaient pas rentrer dans le débat qu'ils ont eu en Conseil municipal, **M. ROSSIGNOL** conclut pour dire que l'opération de renouvellement urbain sera terminée en temps et en heure et offrira un meilleur service. Ils pensent qu'ils prennent évidemment les bonnes décisions, le Conseil municipal de Bègles ayant eu toutes ces informations à huis clos. Il indique que quand le Conseil d'administration et l'Assemblée Générale de la Saemcib prendront leurs décisions, tout le monde en sera informé.

**M. le Président Vincent FELTESSE** met aux voix cette délibération.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

Le groupe des élus Communistes et  
Républicains s'abstient

**M. CHAUSSET**

**2013/4/ 14 Marchés Publics - Tram-train du Médoc - Commune de Bruges - Réalisation de l'ouvrage au lieu-dit de Beyerman et de la station Ausone (GC1) - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature**

Le secrétaire de séance **M. Didier CAZABONNE**, rappelant que l'affaire n°14 avait été retirée des regroupements à la demande d'**Alain CAZABONNE**, aimerait savoir si après l'intervention de ce dernier, il faut la présenter ou si on peut passer au vote.

**M. le Président Vincent FELTESSE** indique qu'ils peuvent la regrouper, mais ils doivent la voter. Il met donc aux voix cette délibération.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

M. MANGON s'abstient

**M. CHAUSSET**

**2013/4/ 15 Développement du réseau de transports en commun 3ème phase du tramway de l'agglomération bordelaise - Tram-train du Médoc - Avenant n°1 à la convention relative au financement des études et travaux connexes - Approbation - Autorisation de signature**

**M. MANGON** précise concernant son vote que comme à l'ordinaire lorsqu'il y a des délibérations sur le Tram-train, il s'abstiendra et cette abstention, ce qui valait également pour le dossier précédent, porte sur les trois dossiers que présente **Gérard CHAUSSET**.

**M. le Président Vincent FELTESSE** met donc aux voix cette délibération.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**  
M. MANGON s'abstient

**M. CHAUSSET**

**2013/4/ 18 Marchés Publics - Réseau tramway 2013/14 - Bordeaux - Travaux des sous-systèmes pour le Tram-train du Médoc - (SYS TTM) - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature des lots 1 et 4**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**  
M. MANGON s'abstient

**M. FLORIAN**

**2013/4/ 28 BRUGES - ZAC zone de fret - Convention de cession de foncier à vocation économique - Transports Henri Ducros - Décision**

**Mme NOEL** souligne que comme il vient d'être rappelé par le rapporteur il n'y a aucune difficulté au plan du règlement d'urbanisme pour cette délibération ; il s'agit en effet de la ZAC de fret de Bruges, où la difficulté réside dans le fait que ce terrain jouxte la réserve naturelle de Bruges qui est immédiatement à côté et qui constitue donc un milieu sensible. Elle indique que la SEPANSO, qui gère le site de la réserve, a appelé l'attention de la Communauté urbaine sur le fait que l'implantation d'un nouveau bâtiment dans ce secteur et l'activité qui en découlerait, auraient un impact extrêmement négatif sur les habitats et les espèces qui sont présents dans la réserve en bordure de cette zone. En particulier, elle signale qu'il se trouve que cet endroit précis constitue un site principal de reproduction pour les cistudes qui sont présentes sur la réserve. Elle rappelle que c'est une espèce patrimoniale, c'est-à-dire classée sur une liste de protection nationale, et qu'à ce titre, on a des obligations de veiller à ce que les sites ne soient pas dégradés. Elle ajoute que c'est une zone de ponte qui a toujours été présente sur le site et qu'un bâtiment supplémentaire condamnerait totalement cette implantation ; de la même manière, il y a également des plans d'eau qui sont immédiatement à côté et qui sont fréquentés par les oiseaux en hivernage. Enfin, elle rappelle quand même que la réserve de Bruges accueille 8 000 personnes par an, qui se cheminent sur un bande très étroite, placée entre la zone de fret et la réserve, et qu'il n'a été mis en place aucune protection en terme paysager qui pourrait permettre la cohabitation des deux activités.

Sur ce sujet précisément, il est indiqué que la C.U.B doit faire savoir dans la convention de cession la présence d'une espèce protégée, ce qui est d'ailleurs indispensable si elle ne veut pas engager sa responsabilité, et par ailleurs, de leur point de vue, cette vente doit absolument s'accompagner d'un cahier des charges qui devrait être établi conjointement avec la SEPANSO pour limiter les impacts de l'activité industrielle.

Elle annonce que faute de ces deux conditions, les Verts ne voteront pas cette délibération mais voteront contre.

Mais plus largement, elle veut poser ici la question de la prise en compte de la nature dans les projets urbains et dans les projets économiques, car il est très clair qu'aujourd'hui, la culture de la Communauté urbaine en termes de projet urbain et économique, n'intègre pas du tout cette question de la nature. Par ailleurs, le cloisonnement des services entre

services urbains, services économiques, services nature, fait à son avis en sorte que, là encore, la nature n'est pas prise en compte à ce jour en amont des projets ou que cette prise en compte se fait extrêmement mal.

A l'heure où ils s'engagent aujourd'hui dans un projet qui est résolument porteur de sens, de son point de vue, qui est le projet « 55 000 hectares pour la nature », elle pense qu'ils doivent modifier totalement la façon dont le mode organisationnel de la Communauté urbaine s'établit, pour donner précisément du crédit et de la légitimité à cette ambition de la place de la nature en ville dans les zones urbaines, les zones urbaines de densité, et dans les zones économiques. Elle considère que cette prise en compte doit aussi se faire, ainsi que le respect des grands espaces de nature, la prise en compte des zones inondables, la prise en compte des corridors de nature, et tout cela, comme ils le savent tous, au service du bien-être des habitants, du cadre de vie et des générations futures. Elle estime qu'il faut véritablement intégrer cette question et ne pas, d'une pichenette, considérer que trois petites espèces n'ont pas grand chose à voir dans l'affaire, au regard des emplois qui pourraient être implantés sur le site.

**M. FLORIAN** indique que ce dossier lui a donné l'occasion de sortir un peu de ses gonds en commission économique où il a tenu à dire tout net qu'il arrive un moment où il faut arrêter d'embêter les gens, car on a des entreprises qui veulent s'implanter sur une zone dédiée à cela, avec des emplois à la clé. Ils se sont tous exprimés tout à l'heure pour dire que grâce au P.P.I, on allait investir sur l'attractivité, sur l'économie, créer des emplois. Il est d'accord, mais si on a un raisonnement trop restrictif chaque fois qu'il y a quelqu'un qui veut venir créer de l'activité chez eux, il estime qu'on sera loin de créer des emplois.

Toutefois, et dans l'esprit collaboratif de cet établissement « interservices » et « amical », il précise que le service de l'attractivité et de l'économie s'est rapproché de plus en plus de leurs collègues qui s'occupent des questions de nature, et il y a un vrai travail collaboratif qui se fait, en particulier sur ce dossier. Il indique qu'ils vont alerter le pétitionnaire des obligations qu'il aura à remplir pour la préservation de quelques pontes.

De façon plus lointaine, sur le dossier Thalès, il souligne qu'il y a un vrai travail en synergie qui va se faire. Il fait cependant observer qu'à un moment ou un autre, on veut interdire le passage des poids lourds sur la rocade, on ne veut plus d'implantation, et il pense qu'il faut savoir ce qu'on veut. Au moment des discussions sur le PLU, il y a une volonté de réduire de façon drastique les espaces dédiés à l'économie, mais il fait observer que cela va en contradiction avec le P.P.I. qu'ils ont voté ce matin sur les acquisitions foncières. Mais en l'état, il y a des zones qui sont dédiées à cela, et il trouve un petit peu dommage qu'on mette des bâtons dans les roues des investisseurs.

**Mme TERRAZA** va essayer de réconcilier Nicolas FLORIAN et Marie-Claude NOEL. Elle souligne qu'effectivement, ils ont la chance d'avoir à Bruges une réserve qui est la plus grande réserve naturelle périurbaine d'Europe, avec plus de 300 ha. Elle confirme que la lisière, une partie de cette réserve, longe la zone de fret de Bruges et que le terrain dont il est fait état jouxte immédiatement la réserve de Bruges. Elle est allée plusieurs fois sur cette réserve avec les gens de la SEPANSO, qui ont effectivement appelé son attention sur la cohabitation parfois difficile entre la zone de fret et la réserve naturelle, mais il est vrai qu'il y a des propositions à faire et qu'ils ont déjà réalisé un certain nombre d'aménagements, dans d'autres terrains de la zone de fret, pour préserver les espèces qui sont sur cette réserve. Elle considère que de toute façon, par rapport à ce terrain, on peut effectivement établir un dossier CNPN (Conseil National Protection de la Nature) comme cela a été fait pour le stade de Bordeaux et l'atelier de maintenance du tram qui sont également passés par cette

instance, et bien entendu, elle préconisera des mesures compensatoires, qui pourront être mises en place. Elle estime que c'est la meilleure façon d'aborder ce dossier.

**Mme NOEL** voudrait juste réagir à ce que vient de dire **Nicolas FLORIAN**, et confirme qu'il faut effectivement savoir ce que l'on veut, et ils sont tout à fait d'accord sur ce point. Elle précise que ce qu'ils veulent, c'est un développement économique et urbain respectueux de la nature et des écosystèmes. Elle considère que c'est l'enjeu du XXI<sup>ème</sup> siècle, et que **M. FLORIAN** devrait le savoir. Elle sait qu'il est un adepte de l'adage : « *l'environnement cela commence à bien faire* », mais elle tient à lui dire que c'est leur combat et que les élus Verts continueront à le défendre dans cette enceinte.

**Mme TERRAZA** voudrait revenir sur « 55 000 hectares » parce qu'elle croit qu'au lieu d'opposer la nature et le développement économique et l'habitat, il faut au contraire, et c'est la démarche de « 55 000 ha pour la nature », faire cohabiter ces deux choses. Elle pense qu'il y a vraiment moyen de travailler sur tous les aspects de la chose dans le respect de la diversité écologique et aussi dans les besoins économiques de la Communauté urbaine.

**M. le Président Vincent FELTESSE** souhaite apporter une conclusion qui va dans le sens d'un équilibre qui, à son avis, est en effet possible dans la démarche « 55 000 hectares » qu'évoquaient **Brigitte TERRAZA** et **Marie-Claude NOEL** et dans le comité de pilotage. Il évoque le fait qu'on travaille aussi sur un attelage de la biodiversité au niveau de l'agglomération bordelaise pour notamment voir ce qu'est un phénomène massif, sur la disparition d'un certain nombre d'espèces et par ailleurs, sur certaines zones d'activités comme cela a commencé à être fait sur Blanquefort, ils essayent d'avoir une démarche pilote sur des zones d'activités plus vertueuses en termes d'écologie industrielle. Il indique qu'ils travaillent pour cela, notamment avec Bruno Rebelle qui fait partie du comité de pilotage de la transition énergétique.

Puis il met aux voix cette délibération.

#### **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

Le groupe des élus Europe Écologie les Verts vote contre

#### **M. PIERRE**

#### **2013/4/ 70 Référentiel Inondation Gironde - Phase 2 - Scénario de protection et de compensation contre les inondations fluvio-maritimes de l'estuaire de la Gironde - Approbation**

**Mme MELLIER** rappelle que le groupe des élus Communistes et Républicains a eu l'occasion dans les communes concernées comme au niveau communautaire, de s'exprimer sur ce sujet, et ils ont été très attentifs aux remarques, parfois vives, des associations de la presqu'île sur les scénarios envisagés. Pour eux, la protection des habitants et de leurs activités économiques notamment, est une priorité. Ils considèrent que les scénarios présentés répondent à cette exigence, et ils se félicitent d'ailleurs que la copie soit à nouveau peaufinée, malgré un assentiment assez large à ce jour. D'ailleurs, il serait souhaitable à leur avis que les conseils municipaux soient sollicités sur le scénario 5 et peut-être les autres qui sont susceptibles de venir.

Elle estime que ce travail ne résoudra cependant pas tout, d'abord parce qu'ils continuent à considérer que cette question des risques inondations dépassant largement le cadre des frontières communales, communautaires, départementales et même régionales, c'est à l'État de reprendre majoritairement la main sur ces dossiers, ensuite parce que l'aménagement de la presqu'île doit faire l'objet d'une attention particulière, ce travail sur les risques inondations ayant, en effet, mis en évidence des aberrations urbanistiques.

Enfin, elle souligne que protéger la nature et assurer la sécurité des populations sur la presqu'île passera inévitablement par la mise en oeuvre de plans de déplacement par voie ferrée et voie fluviale.

**M. SOUBIRAN** ne voit vraiment pas l'utilité ni l'efficacité d'entrées d'eau volontaires sur la presqu'île d'Ambès. Il précise que lorsqu'ils subissent des marées de tempêtes, la poussée de l'eau dans l'Océan est si puissante, ajoutée au vent soufflant à plus de 150 km/heure qu'elle rend vaine toute tentative de compensation. Il leur rappelle qu'après les études faites par la société Artélia, une baisse des eaux sur le lit mineur de la Dordogne serait de 1,33 cm. Il demande si cela vaut bien la peine de mettre leurs concitoyens en danger, d'autant plus que la commune de Saint-Vincent de Paul n'a jamais connu de submersion comparable à ce qui lui est proposé aujourd'hui. Il insiste pour qu'ils sachent que plus de 30 maisons seraient inondées rue Pierre Mérigon et au lieu dit « Charron », malgré la mise en place de merlons, de batardeaux qui sont prévus au projet. Il demande comment ils feront pour maîtriser les eaux sur le marais, à part de faire une digue de ceinture pour conserver les eaux en son centre afin d'éviter les inondations par divagations des eaux par un trop-plein qu'ils ne pourront pas maîtriser. Il demande aussi comment on peut imaginer qu'en submergeant massivement un territoire, on évite les dangers d'inondation.

Il fait observer à M. le Président que ce projet assure à Saint-Vincent de Paul un avenir sous les eaux, et pour quel résultat ! Il indique que la population qui a pris connaissance de ces projets est horrifiée et se demande si l'on ne marche pas sur la tête. Avant d'aller plus en avant et donner un avis favorable à la transformation du territoire, il estime qu'il serait bon de remettre en état le réseau hydraulique, et d'assurer la remise en état de tout le linéaire des digues actuelles, voire des digues en béton qui pourraient leur offrir des digues pérennes et qui ne seraient plus vulnérables aux glissements de terrain dus à la charge des digues de terre actuelles et à la détérioration par les ragondins, qui oblige une remise en état périodique et coûteuse. Il serait aussi bon à son sens, de savoir, lors d'une prochaine catastrophe maritime, qui mettra en danger la vie de leurs administrés et qui en assurera la responsabilité juridique, civile et morale.

Devant les différentes questions et inquiétudes qu'ils ont, il pense que M. le Président comprendra qu'il ne peut accepter le remplissage volontaire des marais de la presqu'île qui ne peut que nuire au bien-être de la population vincentaise et aux proches de leur commune, pour un résultat bien modeste et irréversible.

Aussi a-t-il lu avec beaucoup d'attention le courrier que M. le Président lui a remis hier après-midi, et il reconnaît qu'il y a beaucoup de promesses, mais dans tous les cas, on persiste à faire rentrer les eaux massivement sur la presqu'île d'Ambès. Ils sont convaincus qu'il est nécessaire de trouver des compensations contre les inondations fluvio-maritimes mais il n'a toujours pas compris pourquoi et au profit de qui. Il rappelle que Saint-Vincent de Paul est à l'abri des vents violents, et que ses habitants n'ont pas connu, pour la plupart, d'eau dans leur immeuble, alors que dans peu de temps, ce sera chose faite.

Il déclare qu'il ne souhaite pas que leur commune soit prise en otage et subisse des inondations programmées.

**M. SOUBABERE** estime qu'on ne peut que se féliciter de la mise en oeuvre de ces scénarios. Il rappelle qu'ils ont eu le scénario 4, qui n'était pas complet car il y avait beaucoup de choses à revoir, que le scénario 5 vient de sortir, que peut-être qu'on sera obligé de voir le scénario 6, mais on ne peut que se féliciter de tout ce qui se met en place. Il souligne que durant de nombreuses années, ils ont connu de tristes moments avec les inondations de 1996, 1999 et plus récemment Xynthia en 2010 ; aujourd'hui, ils sont un peu plus rassurés sur l'avenir de leur petite commune et il fait quand même confiance à toutes les études qui sont menées. Il fait observer que sa population est très meurtrie chaque fois qu'ils entendent ce vent violent, qu'ils voient ces tempêtes, qu'ils voient des vagues de 3 ou 4 mètres très près du centre bourg et des maisons qui sont isolées. Il considère qu'il faut trouver une solution et leur fait confiance, et il s'en déclare heureux, car il pense qu'ils arriveront certainement à un résultat. Il ne peut pas s'opposer à ces scénarios qui seront pour eux un réconfort indispensable.

Il indique qu'ils ont trop soufferts et veulent que ces études continuent pour essayer de mettre au mieux ces personnes qui sont heureuses de vivre en bordure de la Garonne, mais qui, malheureusement, dans les moments difficiles, souffrent beaucoup.

**M. HERITIE** estime, à en juger par la présentation qui a été faite, que la ville d'Ambarès fait partie des deux communes qui n'ont pas compris la démarche, puisque conformément à la demande de **M. le Président** en décembre 2012, qui leur demande de valider les grands principes du scénario 4 sous trois mois, la ville d'Ambarès et Lagrave a délibéré le 21 janvier dernier et émis un avis défavorable, au motif qu'effectivement, l'état actuel des marées ne permettait pas de garantir l'évacuation des eaux en toute sécurité, et que le devenir des activités présentes et l'impact sur la faune et la flore n'avaient pas été étudiés. Il rappelle quand même à cet effet, qu'ils sont dans un périmètre Natura 2000, et que les acteurs locaux que sont le syndicat des marais de Montferrand, et non les marais d'Ambès, ainsi que les associations ambarésiennes concernées, n'ont pas été consultées ni informées. Il précise que ce n'est qu'hier 25 avril à 16 heures que lui a été remis le courrier répondant à leurs observations. Il indique que ce courrier contient un certain nombre de réponses, tel que le diagnostic et la restauration du réseau de ressuyage dans les priorités du programme PAPI, la réalisation du diagnostic du réseau hydraulique dont les résultats seront connus fin octobre 2013, le démarrage fin 2013 des travaux de restauration de quatre jalles par le S.P.I.P.A. Il ajoute que ce courrier répond aussi sur les activités des marais et l'informe qu'une première étude est en cours de démarrage pour les habitats isolés, les exploitations agricoles, les infrastructures, les activités habitats et espèces, et que ces résultats seront connus fin septembre. Une autre étude, dont le lancement de la consultation est prévu début mai 2013, est aussi annoncée pour diagnostiquer la vulnérabilité d'exploitation pilote. Il ajoute, toujours sur ce volet, que l'animation du site Natura 2000 confiée par l'État à la C.U.B, concourra quant à elle à la prise en compte dans le cadre d'une gestion intégrée des espaces naturels et des espèces.

Sur la concertation, il lui est précisé qu'une réunion publique s'est tenue le 7 février dernier et qu'un représentant des associations a été intégré au comité de pilotage du PAPI. Par ailleurs, il signale que le SMIDDEST leur a présenté ce lundi à Ambès, un scénario 5 qui constitue une évolution du scénario 4, lequel scénario 4 est considéré comme le scénario de base. Il constate qu'ils doivent aujourd'hui approuver les principes proposés par ce scénario de base qui sur le diaporama, comme ils l'ont vu, est bien le scénario 4, tout en demandant que les compléments mentionnés dans cette délibération soient étudiés avant la validation définitive du projet de schéma de gestion des zones inondables, avant le dépôt du PAPI complet.

Il précise que les élus d'Ambarès et Lagrave prennent acte des réponses données hier, 25 avril, à leurs arguments du 21 janvier dernier, et prennent aussi acte des évolutions présentées ce lundi dans le scénario 5, lesquelles constituent une première avancée. Ils regrettent cependant qu'il ne leur soit pas proposé de considérer que ce scénario 4, qui est le scénario de base, ne puisse être substitué par le scénario 5, puisque en trois mois, le SMIDDEST a été en capacité de prendre en compte les observations des différentes communes. Pour lui, c'est le scénario 5 qui aurait dû être présenté comme ce scénario de base.

Par voie de conséquence, il annonce que les élus d'Ambarès et Lagrave s'abstiendront sur cette délibération et resteront attentifs aux résultats des études en cours ou à lancer. Il précise aussi que Béatrice de FRANÇOIS, maire de Parempuyre absente ce matin, lui a demandé de leur faire part de son abstention de vote à travers le pouvoir qu'elle lui a donné dans la continuité de son intervention hier soir en Bureau.

Il tient aussi à indiquer qu'ils restent solidaires, bien entendu, à l'échelle de la Presqu'île d'Ambès, des communes de Parempuyre et des autres communes de la presqu'île pour lesquelles, bien évidemment, la priorité doit être donnée à la protection des habitants.

**M. TURON** estime particulièrement important qu'après les communes concernées, la Communauté urbaine se prononce, l'État attendant en effet avec impatience le positionnement de la Communauté urbaine pour savoir s'il poursuit ou pas sa modification d'aptitude concernant des dossiers d'aménagement bloqués dans pas mal de communes, et dont une des conditions de déblocage est d'avoir un positionnement ferme de la Communauté urbaine, positionnement qui sert de point de départ à des éléments complémentaires, mais qui doit être acté rapidement.

Il souligne que ce scénario 4 est bien de principe, sachant que dans la délibération, il y a l'idée que devaient se poursuivre les investigations, ce scénario 4 ayant été adopté par les communes qui elles même ont donné un avis favorable assorti d'un certain nombre de réserves, en particulier que l'on améliore pour tenir compte de tous les débats qui allaient se tenir. Mais à un moment donné, il considère qu'il faut fixer un élément de point de départ, et savoir s'il est figé ou pas.

Il fait remarquer que comme il est dit dans la délibération, ce point de départ n'est pas à un moment figé, mais c'est tout simplement le point de départ sur lequel il y a des grands principes, pour qu'ensuite toutes les améliorations possibles puissent être apportées. Il ajoute qu'on sait par les contacts que cela n'intéresse pas simplement la Communauté urbaine, mais toutes les communes hors C.U.B qui sont tout le long de l'estuaire et qui sont concernées. De par les différentes réactions des uns et des autres, on voit très bien à son avis, qu'on est prêt, à part peut-être une unité ou deux, d'un consensus C.U.B/hors C.U.B qui est un élément important, sous réserve, en effet, d'un certain nombre d'améliorations.

Il pense que la question de date est importante aussi, parce qu'il leur faut déposer assez rapidement le PAPI travaux, sachant qu'ils ont déjà un PAPI d'intention, mais qui doit être suivi d'un PAPI travaux. Il souligne que si ce dernier n'est pas déposé, compte tenu du fait que pendant ce temps, il se dépose un certain nombre de PAPI travaux au niveau national et comme l'enveloppe de l'État pourrait être bloquée, on risque d'intervenir trop tardivement pour prendre acte, et il pense qu'ils auront peut-être des études après, mais qu'ils n'auront pas de financement de travaux. Il considère qu'il faut donc faire attention aussi à ne pas bloquer la machine qui est en route, surtout avec toutes les précautions qui ont été prises.

Il invite à ne pas oublier, quand même, qu'on ne peut pas faire référence simplement au passé, puisque ce scénario et ceux à venir, comme depuis le scénario 1 qui a été fait dès que le programme inondation a été mis en place, prend en compte les 20 cm liés à la montée des eaux et au réchauffement climatique. Donc toute référence aux événements du

passé proprement dit ne suffit pas et il explique que si on enlève ces 20 cm pris en compte, liés au réchauffement climatique, on s'aperçoit à ce moment-là qu'on n'a une aggravation de la situation actuelle que dans des points extrêmement limités.

Sur la question du ressuyage, du départ des eaux, il indique qu'une fois qu'elles sont entrées, le niveau de l'entretien hydraulique paraît essentiel, tout le monde étant absolument d'accord. Il estime qu'il doit absolument figurer en effet dans le contexte du PAPI travaux, ou tout au moins être bien noté.

Il pense, en effet, qu'après, dès qu'il y aura un scénario plus abouti, il faudra repasser devant les Conseils municipaux et on sera constamment dans une amélioration par rapport à des principes de base adoptés.

**M. BOBET** rappelle qu'il est une règle certes non écrite à cette Assemblée, mais toujours respectée, qui veut que la C.U.B n'impose jamais à une commune un projet qu'elle ne souhaite pas voir sur son territoire. Eu égard à cette discipline régulière, il aurait tendance à voter contre cette proposition, ayant écouté tous les partenaires depuis le Bureau d'hier après-midi. Il pense que cette délibération n'est pas figée du tout, qu'elle est plutôt promesses d'études nouvelles et d'avancées, donc dans ces conditions, il se contentera de s'abstenir sur cette délibération.

**M. PIERRE** invite ses collègues à se souvenir les diapositives qui montraient de manière claire, nette, et précise, que les bourgs de Saint-Vincent de Paul, Saint-Louis de Montferrand et Ambès étaient protégés de toute inondation sur un scénario 99 + 20. Il précise que ce n'est pas lui qui le dit, mais le travail qui a été fait. Cela étant dit, il espérait pouvoir rassurer son collègue, et lui demande de bien regarder les plans sur lesquels cela apparaissait clairement.

Pour les problèmes des responsabilités des maires, il indique que la Communauté urbaine a adhéré au CEPRI et vont faire passer les dernières données de cet organisme sur les responsabilités des maires, ce qui les éclairera. Pour ce qui est du vote de la commune d'Ambarès, il tient à dire de manière très simple que quand il était lycéen, il y a longtemps, il avait souvent dans la marge de ses devoirs de Français : « *relisez la question, vous êtes hors sujet !* ». Il considère que la délibération d'Ambarès est hors sujet, car on posait des questions sur les principes, et ils ont répondu sur un ensemble de choses.

Il pense que sur la presqu'île, le terme de « solidarité » n'a pas la même valeur pour les uns que pour les autres.

**M. le Président Vincent FELTESSE** considère qu'il s'agit d'un dossier visiblement sensible, parce que la question des risques inondations n'est jamais facile, et parce que sur la Communauté Urbaine de Bordeaux, sur certaines communes, et il pense notamment à Saint-Louis de Montferrand, on a pu voir concrètement ce que cela donnait. Il ajoute que c'est un dossier qui, jusqu'à très récemment, n'était absolument pas de la compétence de la Communauté Urbaine de Bordeaux, pour lequel ils ont pris un certain nombre de délibérations et ils se sont emparés de ce dossier pour une raison qui était assez simple qu'il se propose de rappeler. Il indique que la position de l'État, suite à Xynthia, avait évolué, et comme il n'y avait pas de structure porteuse considérée comme suffisamment solide, un certain nombre de dossiers sur l'agglomération ne pouvaient plus bouger, que ce soit sur Floirac, sur Euratlantique, sur les Bassins à Flot, et sur un certain nombre d'autres communes, et ensemble, ils ont fait le choix de dire qu'ils vont prendre cette compétence sur la question du risque inondation, qui est délicate et compliquée, comme le montre ce dossier, d'autant plus qu'ils ne sont pas les seuls à intervenir. Il précise qu'il y a eux, les communes de la C.U.B, il y a l'État, il y a le SMIDDEST, il y a les référentiels inondations et,

petit à petit, ils sont en train de faire évoluer les scénarios pour arriver à quelque chose le plus satisfaisant possible.

Dans un contexte d'appel à projet lancé par l'État sous le précédent gouvernement, le nouveau n'ayant pas changé les choses, ils ont des PAPI qui peuvent être financés à hauteur de 40 %, et le choix est donc assez simple : Ou la machine se grippe, mais elle se grippera pour tout le monde, ou on essaie de trouver des points de satisfaction et d'évolution entre eux. Il déclare que c'est plutôt sa démarche sur un dossier compliqué et sensible pour toutes les communes riveraines, d'autant plus que pour plaisanter un peu en fin de Conseil, il pense que chacun a ses souvenirs, les siens n'étant pas ceux de maîtres d'école en français, mais les souvenirs en physique-chimie. Il se souvient qu'en calorimétrie, c'était facile d'avoir de bonnes notes, les équations en calorimétrie étant très simples, mais la mécanique des fluides est beaucoup plus compliquée, et ils sont là dans la mécanique des fluides.

Avant de mettre aux voix cette délibération, il souligne que ce n'est pas une délibération figée puisqu'ils en sont déjà au scénario n°4, et que pour les personnes qui connaissent le risque inondations, parlant sous le couvert de Pierre SOUBABERE, on en est déjà sur le scénario n°5, voire sur le scénario n°6. Il insiste sur le fait qu'ils ne doivent pas être inquiets car il n'est pas question qu'à un moment ou à un autre, on sacrifie une partie du territoire communautaire par rapport au reste du territoire, mais ils sont donc dans quelque chose de très évolutif et sensible. Ensuite, pour répondre à l'interpellation du début de Claude MELLIER, il considère être plutôt dans une logique de décentralisation, et cela ne lui paraît donc pas incongrue que la C.U.B intervienne sur ce dossier.

Puis il met aux voix cette délibération.

#### **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

MM. HERITIE, LAGOFUN, Mme DE FRANCOIS et M. BOBET s'abstiennent,  
M. SOUBIRAN vote contre

#### **M. ROSSIGNOL**

#### **2013/4/ 72 Plan de Déplacement de l'Entreprise GETRAG FORD - Participation financière - Convention**

M. PENEL indique que par rapport au site de Getrag, les élus Communistes et Républicains aimeraient avoir des garanties sur l'avenir des 800 emplois des salariés de Getrag Ford, car Ford Europe a annoncé l'arrêt de la boîte IB5 sous trois ans. Il ajoute que Ford Europe et Getrag cherchent une usine en Europe pour une nouvelle boîte à vitesse, la MX 65, avec un lancement prévu en 2016. Il faut que cette boîte à vitesse soit mise sur le site de Getrag Ford, soulignent-ils, et ils espèrent que cette exigence sera posée lors du comité de pilotage du 24 mai.

Par rapport à ce comité de pilotage, pour eux comme pour les salariés, les 1 000 emplois n'y sont toujours pas. De plus, le secteur d'activité des Rack n'est pas rentable et il ne le sera jamais ; le secteur du double embrayage s'arrêtant en 2019, il y a toujours plus de 40% de places disponibles pour avoir un véritable projet d'avenir sur le site de FAI.

Enfin, pour revenir au plan de déplacement dont il est question dans cette délibération, il est déjà clair à leur avis que le Tram-train ne résoudra pas tout pour ce secteur d'agglomération, et des alternatives à la voiture pour les salariés du secteur et des offres de qualité, notamment pour les jeunes en formation, passeront par des offres transversales du

type de ligne ceinture ferrée ou encore du prolongement de la ligne 11 que réclament de nombreux citoyens du Haillan et de nombreux habitants du quadrant Nord Ouest.

**M. ROSSIGNOL** ne répondra pas sur l'impétueuse nécessité de la sauvegarde d'emplois dans cette zone d'activités. Il souscrit aux propos d'arrivée de nouvelles infrastructures de transports en commun, et on peut aussi citer, évidemment, le Tram-train du Médoc.

**M. le Président Vincent FELTESSE** rappelle que le 23 mai au matin, se tient le comité de pilotage qui aura lieu à Blanquefort avec la signature officielle. Il souligne que cette signature officielle comprend la garantie des 1 000 emplois et le retour du logo Ford, malgré les dernières déclarations. Après, il est sûr que le combat ne s'arrête pas à cette signature, que la visibilité qu'ils ont aujourd'hui porte sur une durée autour de 2017-2018-2019, soit cinq à six ans, ce qui est déjà un premier acquis, fait-il observer, dans un monde industriel qui bouge très vite. Mais en tout cas, il n'est pas question de se dire que c'est pour solde de tout compte, et il déclare n'être absolument pas dans cette disposition d'esprit. Puis il met aux voix cette délibération.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **M. BENOIT**

**2013/4/ 5 Territoires Atlantique - Manifestation Sofins (Spécial Operations Forces Innovation Network Seminary) du 9 au 11 avril 2013 - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation**

**Mme MELLIER** souhaite expliciter le vote contre des élus Communistes et Républicains. En effet, ils estiment qu'ils sont loin, avec cette délibération, de tout ce qui relève de la Défense Nationale, puisque, effectivement, ce salon est accompagné, au niveau international, de deux autres salons de la même envergure, l'un qui va se dérouler en Floride au mois de mai, et un autre l'année prochaine en Jordanie. En fin de compte, elle considère que ce salon ne relève pas de la Défense Nationale mais plutôt de l'intégration dans l'OTAN, ce qui est une manière aussi de s'aligner dans une logique de guerre et d'interventionnisme. D'autre part, concernant les PME, elle voudrait souligner le fait que celles-ci se sont regroupées (90 entreprises, 550 emplois, Chiffre d'affaires 650 M€ mais dont la moitié est réalisé dans l'exportation), or on sait que la population française souhaite à plus de 60 % que toutes leurs innovations en la matière ne soient pas exportées. Elle indique que c'est un des éléments qui les amène à voter contre cette délibération.

**Mme HAYE** annonce que le groupe Europe Ecologie les Verts ne votera pas cette délibération, notamment pour des raisons éthiques et pacifiques qui leur sont habituelles, mais également pour d'autres raisons et tout d'abord sur la forme. Elle fait observer que l'événement a déjà eu lieu, et il leur avait semblé qu'ils ne soutiendraient plus des événements a posteriori, et de surcroît, celui-ci ne se situe pas encore sur le territoire de la C.U.B. Ils comprennent bien sûr, que cette manifestation dynamise les entreprises et les structures de recherche implantées sur Mérignac, Pessac, Talence entre autres, mais partant de ce principe, elle se demande pourquoi ils ne subventionneraient pas toutes les manifestations auxquelles participent leurs entreprises à travers le monde.

Sur le fond, il leur semble quelque peu déplacé de subventionner un secteur d'activité qui se porte bien, déjà soutenu par le Ministère de la Défense, lequel rappelle-t-elle, est un des rares à ne pas avoir subi de coupe budgétaire, alors qu'ils pourraient soutenir davantage

des structures de l'économie sociale et solidaire ou des associations accompagnant les citoyens à la réhabilitation énergétique, etc..

Enfin, sur la manifestation elle-même, elle estime que pour un peu, on se croirait à la Foire de Bordeaux, sauf qu'ici on n'y achète pas des matelas ou des cuisines intégrées, mais profusion de fusils d'assaut, véhicules blindés, radars, etc. Elle indique qu'on y trouve, par exemple, des robots espions avec caméra intégrée à 20 000€, ce qui l'amène à la réflexion suivante : le fait qu'une caméra robotisée coûte 20 000€ leur laisse imaginer le montant des transactions réalisées grâce à cette manifestation, et démontre clairement que leur subvention de 15 000 € ne sera pas indispensable à l'équilibre de son budget.

Elle annonce que son groupe votera contre cette délibération.

**M. MANGON** souhaite faire une rapide intervention qui, hélas, rappelle d'autres qu'il a faites dans le passé. Il trouve assez lamentable que sur la forme, le commandement des opérations spéciales ressente la nécessité de s'exprimer en anglais dans la langue de l'OTAN. Il n'a rien contre l'OTAN ni sur la langue de l'OTAN, mais il aimerait bien que de temps en temps, quand on subventionne des manifestations, on puisse aussi avoir un peu de Français. Il y a un certain génie dans notre langue, cela fait partie de notre patrimoine, et il trouve assez dommage, comme il le redit chaque année sur l'une ou l'autre opération, qu'ils donnent 15 000 € sans même obtenir qu'on puisse traduire quelque chose d'aussi imbuvable que cela. Il exprime donc un regret, et croit qu'ici, dans la patrie de Montaigne et de quelques autres, on pourrait de temps en temps rendre un hommage à la langue française qui est l'un de nos biens les plus précieux.

**M. CHARRIER** revient sur cette manifestation pour souligner, comme Jean-Jacques BENOIT l'a rappelé, qu'il s'agit quand même de 115 exposants, PME, et laboratoires de recherches et institutionnels (Dassault, Thalès, Safran) qui ont pu proposer des innovations et des techniques qui sont développées sur le territoire girondin et cela concerne plus de 3000 visiteurs. Il indique que le rôle de la C.U.B dans le cadre de ce salon a été de soutenir cette première édition, en disposant d'un stand où elle hébergeait trois sociétés en lien avec ce salon, à savoir D.T.E.E, implantée à Gradignan, M3 Systems implantée sur Technowest, et AUDEMAT implantée à Mérignac.

Il précise que le but de la C.U.B en participant à ce type de salon, est bien de soutenir un secteur économique innovant, capable dans les années à venir de créer les emplois de demain. Certes, le monde militaire est intéressé par ces innovations, mais il invite à ne pas oublier que sans ce secteur d'activités, ils n'auraient jamais eu ou pu bénéficier d'un certain nombre d'inventions qui, aujourd'hui, font partie de leur vie quotidienne.

Ensuite, suite au retour que la Communauté a eu de la part des PME à la fin de ce premier salon, il ne peut qu'espérer que la C.U.B fasse partie des partenaires qui soutiendront la prochaine édition qui aura lieu en 2015. Pour finir, il n'oublie pas cette vieille maxime latine qui dit : « *Si vis pacem, para bellum* ».

**M. BENOIT** rappelle sans vouloir engager les débats, que la décision du Président de la République de soutenir le budget de la Défense, est sans doute une bonne décision, en tout cas, elle profite au développement industriel de notre agglomération, et il pense qu'on ne peut que s'en féliciter. Sans doute auront-ils à discuter de ces questions-là dans les prochains Conseils, mais il considère qu'en tout cas, la participation de la Communauté urbaine à ce salon montre tout l'intérêt qu'elle porte, même si c'est une participation symbolique de 15 000 €, au développement de cette filière aéronautique et de la Défense.

**M. le Président Vincent FELTESSE** met aux voix cette délibération.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

Le groupe des élus Communistes et  
Républicains et le groupe des élus Europe  
Ecologie les Verts votent contre

**Mme LACUEY**

**2013/4/ 78 Adhésion et signature de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale**

**M. JUPPE** indique que l'Association Française du Conseil des communes et des régions d'Europe qu'il a l'honneur de présider, a incité les collectivités françaises à ratifier cette charte et il se réjouit donc que la C.U.B le fasse, sachant que la Ville de Bordeaux le fera dans les prochains jours.

**Mme NOEL** précise que les Verts saluent, bien évidemment, cette initiative de la C.U.B qui intervient après une première enquête sur l'état de l'égalité hommes/femmes en interne à la Communauté urbaine, qui a révélé, bien sûr, la difficulté pour leurs agents de concilier vie professionnelle et familiale, mais également l'existence de comportements sexistes ou discriminatoires, certes circonscrits à quelques services ou individus, mais qui demeurent totalement intolérables.

Elle estime que la représentation politique communautaire a, en termes d'exemplarité, encore du chemin à parcourir avec une assemblée et un Bureau qui restent très largement masculins, et à cet égard, elle rappelle que les sénateurs ont cru bon de retirer de la loi des dispositions paritaires relatives à l'élection des conseillers départementaux et communautaires, signe d'un enthousiasme tout relatif à l'idée d'ouvrir un peu les bastions locaux.

Par contre, ils saluent la position gouvernementale qui a conduit à sanctionner les entreprises qui n'ont pas respecté l'application du décret sur l'égalité professionnelle, et une des entreprises d'Aquitaine a été pointée du doigt, qui n'a pas respecté l'égalité des salaires entre hommes et femmes. C'est regrettable et ils se félicitent de cette intervention qui a le mérite de rappeler chacun à ses obligations. Ils attendent aussi avec beaucoup d'intérêt, le rapport que **M. le Président** prépare sur les actions menées par les collectivités locales en matière d'égalité et seront heureux de pouvoir en apprécier le contenu.

Pour conclure, la signature de cette charte, qui constitue la délibération qui leur est présentée aujourd'hui, doit les amener à mettre en oeuvre sur leur territoire, cette égalité entre les hommes et les femmes. **Conchita LACUEY** a rappelé les initiatives qui avaient été récemment prises, et ils les saluent et ils les soutiennent. Ils proposent que sur cette question, puisse être inscrite dans leurs programmes de coopération décentralisée, la question de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Pour conclure, elle évoque un point particulier qui concerne la situation préoccupante du planning familial, dont ils connaissent la situation puisqu'elle vient d'intégrer de nouveaux locaux, mais qui sont totalement inadaptés à ses besoins, faute de soutien de la Ville, qui intervient peu. Ils souhaiteraient que la Communauté urbaine puisse mettre à disposition un local ou apporter une subvention au planning familial pour qu'il puisse mener à bien ses missions dans les meilleures conditions.

**Mme MELLIER** souhaite effectivement se joindre avec les élus Communistes et Républicains, aux félicitations qui ont été émises dans cette enceinte concernant cette

charte sur l'égalité hommes/femmes dans la vie locale. Elle apportera plus particulièrement une réflexion sur l'égalité professionnelle parce qu'effectivement, c'est à l'intérieur des entreprises que les inégalités sont les plus marquantes, notamment au niveau salarial, mais pas seulement, au niveau de la promotion des femmes à l'intérieur des entreprises.

Elle voudrait émettre une autre idée qui lui semble très importante lorsqu'on évoque celle de favoriser la conciliation des temps, car elle ne pense pas que, par exemple, le télétravail soit une solution pour effectivement répondre à cette conciliation des temps.

Enfin, comme cela a été évoqué, elle souligne le fait que des chefs d'entreprises n'ont pas été sanctionnés parce qu'ils n'appliquaient pas l'égalité professionnelle. Cela dit, à ce jour ces mêmes chefs d'entreprises refusent l'amnistie des responsables syndicaux, souligne-t-elle, et cela a été rejeté dernièrement. Elle estime qu'il faudrait effectivement que soient, dans un sens ou un autre, respectés les droits des uns et des autres.

**Mme CARTRON** se réjouit de cette charte, parce que lorsque le politique montre la voie fortement, comme cela, c'est aussi un signal qui est envoyé à toutes les femmes. Il y a certes l'égalité salariale, l'égalité professionnelle, les conditions d'exercice, mais il convient à son avis, de se pencher aussi sur tous les critères de précarisation et d'extrême pauvreté où les femmes sont malheureusement surreprésentées.

D'autre part, elle regrette bien évidemment ce qui s'est passé au Sénat par rapport à l'exécutif, mais il y a eu un vote hétéroclite qui ne correspond pas toujours aux clivages que l'on pense, et pour des raisons plus ou moins bonnes, ils ont constaté qu'un certain nombre de sénatrices et de sénateurs se sont retrouvés pour rejeter cette parité dans l'exécutif. Elle le regrette donc très publiquement.

**Mme LACUEY** ne peut que se réjouir mais elle convient, après avoir écouté **Marie-Claude NOEL** concernant la pénalisation qui a concerné deux entreprises, qu'il faut quand même aussi souligner qu'avec cet axe nouveau, il y a 130 entreprises qui sont dans le collimateur et qui auraient intérêt à mettre de l'ordre en termes d'égalité de salaires entre les hommes et les femmes. Elle répète qu'on ne peut que s'en réjouir, car c'est une avancée extraordinaire.

**M. le Président Vincent FELTESSE** met aux voix cette délibération. D'ores et déjà, il leur fixe deux rendez-vous, l'un, à la Mairie de Bordeaux le 15 mai où l'ASSRE est présente autour de cette Charte, et l'autre à la mi-juin où il rendra son rapport.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. le Président Vincent FELTESSE** remercie ses collègues et lève la séance à 12 h 55.

Le Secrétaire de séance

M. D. CAZABONNE